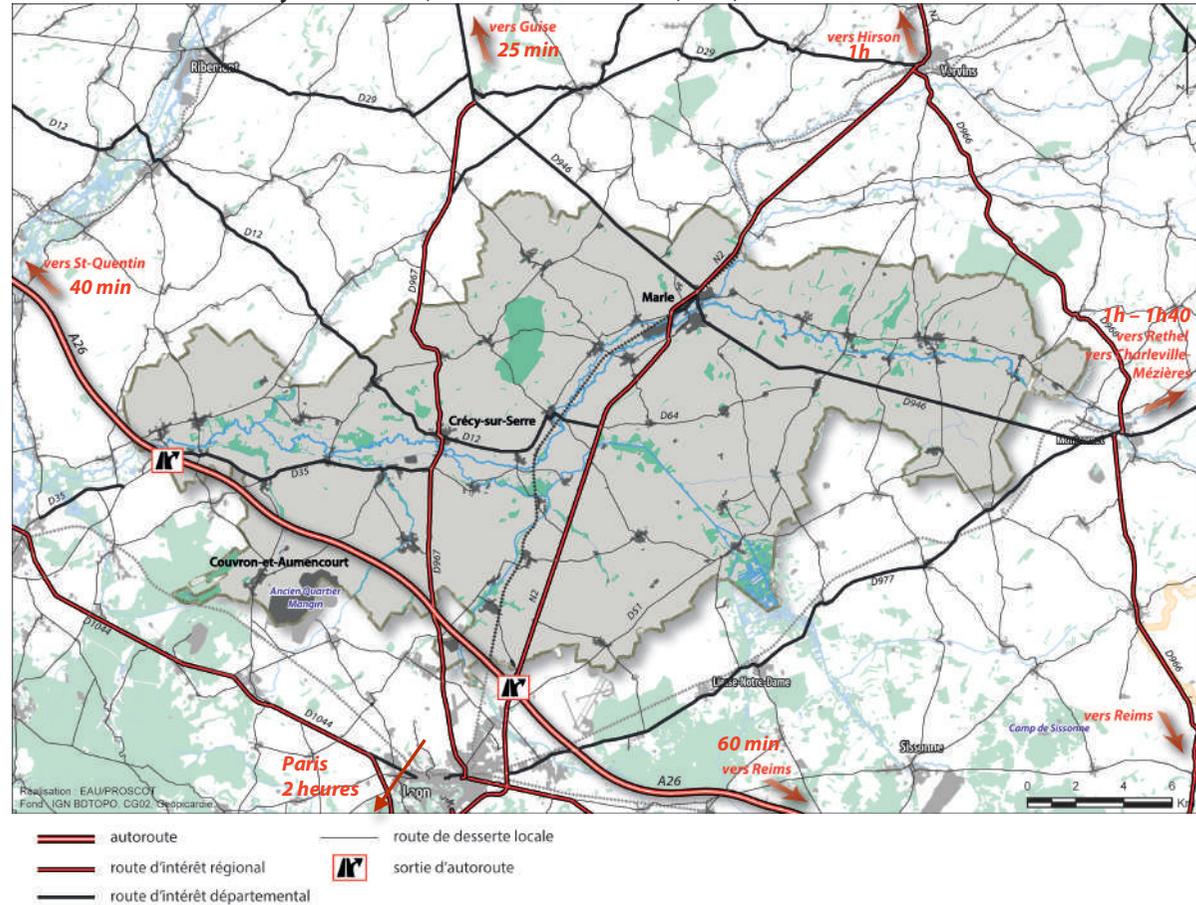


État des lieux

➤ Le réseau routier du Pays de la Serre permet de rejoindre rapidement les grandes villes alentours. Les axes principaux sont :

- l'autoroute A26 dont 2 sorties desservent directement le sud du Pays de la Serre,
- la RN 2 et la RD967, orientés Nord-Sud et le reliant à Laon et les villes du la Thiérache, mais également des axes transversaux avec les RD 946, RD 12, RD 35.

Réseau routier dans le Pays de la Serre (réalisation : EAU – Proscot, 2014)



Vues de l'autoroute A26 au niveau de Couvron-et-Aumencourt (Source : EAU – Proscot, 2014)

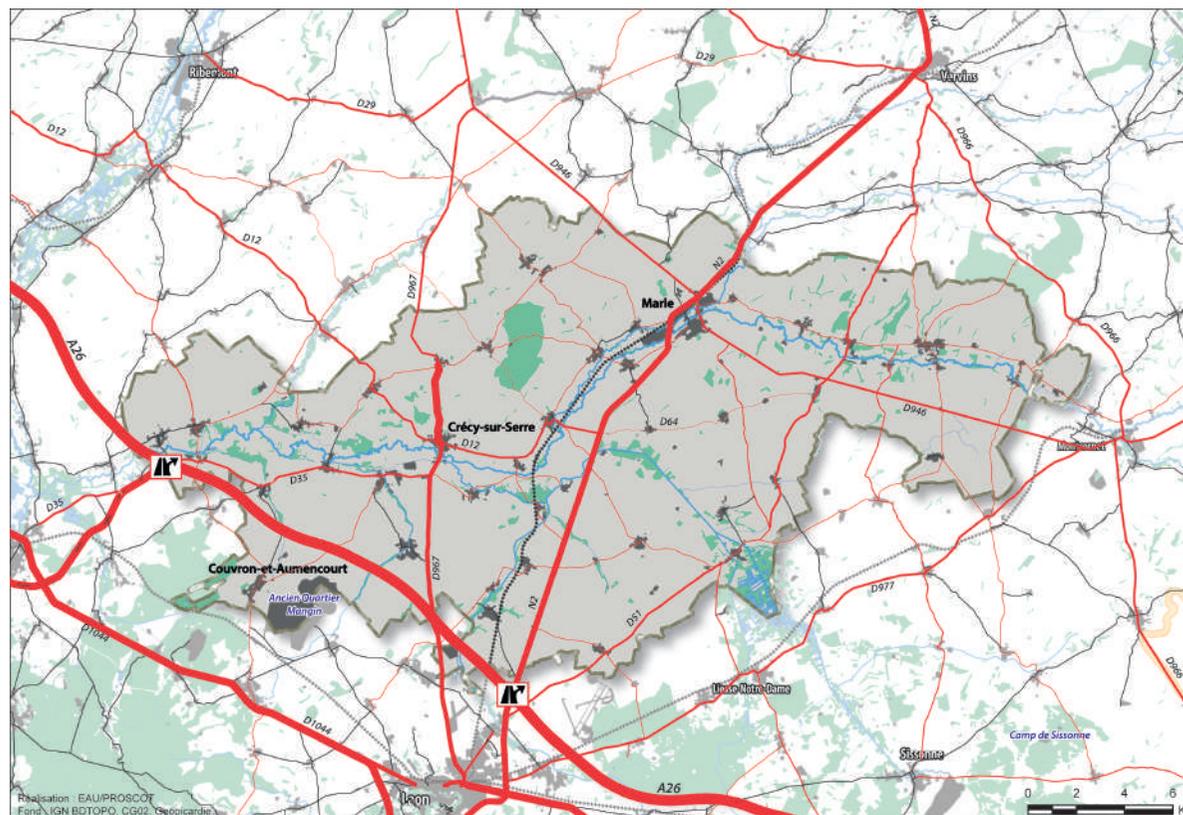


État des lieux

➤ Les trafics routiers les plus importants dans le Pays de la Serre sont enregistrés :

- au Sud le long de l'A26, en lien avec Saint-Quentin d'une part et Reims d'autre part,
- sur les axes Nord-Sud, la RN2 et la RD967, qui relie le territoire Est directement avec l'agglomération laonnoise.

Le trafic routier dans le Pays de la Serre en 2011-2012 (Source : Conseil général de l'Aisne, recensement de la circulation de 2011 à 2012 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



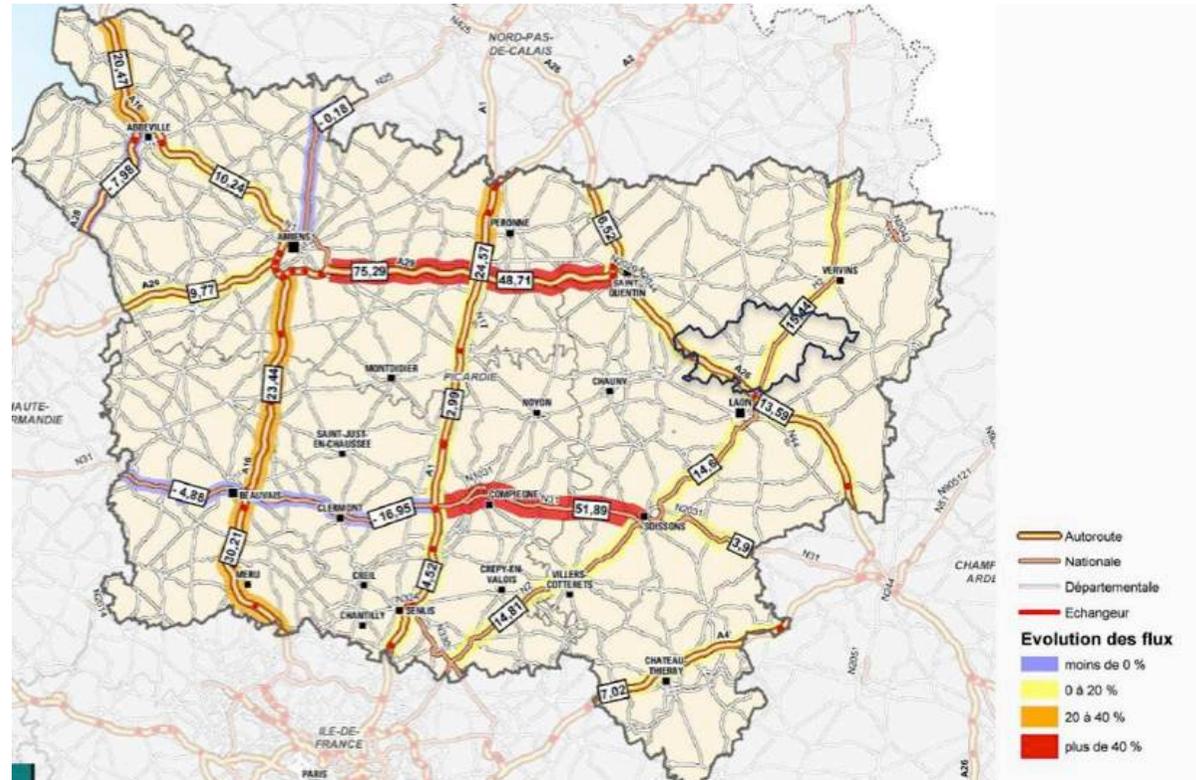
Tendances

↘ Entre 2002 et 2007, l'augmentation du trafic routier sur la RN2 entre Laon et Vervins a été plus forte (+ 15,44 %) que celle enregistrée sur l'A26 entre Laon et Saint-Quentin ou Reims (+ 13,6 %), au Sud de Laon (+ 14,6 %) ou encore au Nord de St-Quentin (+ 6,52 %).

Interdépendances

- ↘ Réseau routier et population
 - Les conditions de circulation et de desserte d'un territoire par le réseau routier conditionne en partie l'accessibilité de ses habitants aux pôles d'emploi environnant, mais également à une offre commerciale ou de services ou d'équipements d'envergure régionale.
- ↘ Réseau routier et développement économique
 - L'installation de nouvelles entreprises prend en compte les conditions de desserte du territoire, le réseau d'infrastructure routière permettant un accès facilité aux marchés européennes (ici, deux sorties d'autoroute).

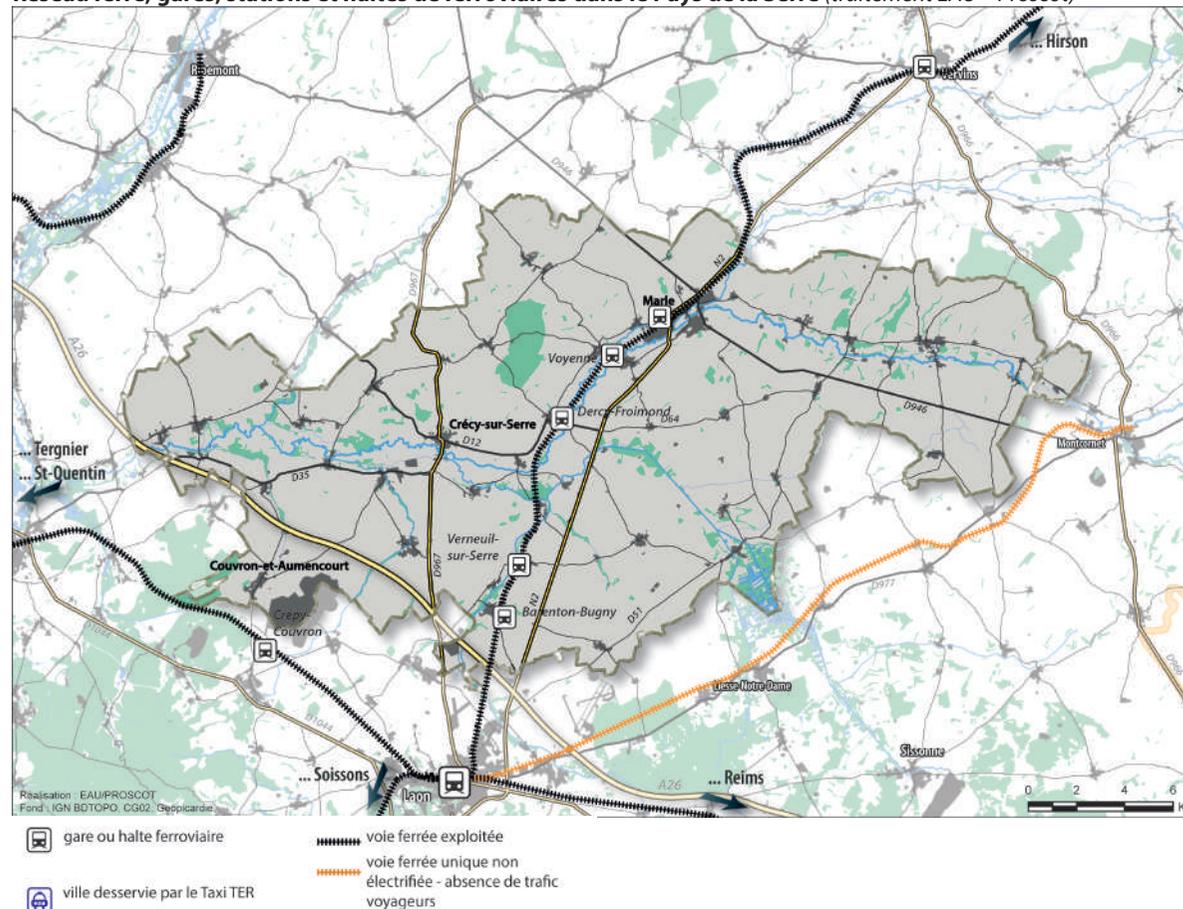
Évolution des trafics routiers entre 2001 et 2007 en région Picardie (Source : Schéma régional des infrastructures de transports, Région Picardie, 2010)



État des lieux

- La ligne TER Laon-Hirson comprend 5 points d'arrêts, dont une gare, dans le Pays de la Serre et développe une offre de 8 missions quotidiennes (en semaine) qui relie Laon (20 minutes) et Hirson (40 minutes). Cette offre est essentiellement utilisée par les scolaires.
- Le réseau ferré actuel ne permet aucun transport de marchandise sur la voie ferrée unique.

Réseau ferré, gares, stations et haltes de ferroviaires dans le Pays de la Serre (traitement EAU – Proscot)



Gares de Voyenne et de Marle (Source : EAU 2014)



État des lieux

➤ À l'exception des communes de la vallée de la Serre à l'Ouest, l'ensemble du territoire dispose d'excellentes conditions d'accès à l'offre TER, 95% de la population du Pays de la Serre se trouvant à moins de 15 minutes en voiture de ces points de passage.

Interdépendances

➤ Transport ferré et conditions de circulation

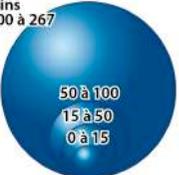
- Le rail participe à la diversification des modes de transports dans les différents déplacements quotidiens, dans un contexte de multiplicité croissante des motifs de déplacement (loisirs, shopping, "contraints" : courses, école, travail, ...)

➤ Transport ferré et lien social

- Le maintien voire le développement du rail permet aux personnes les plus modestes, tout du moins celles habitant à proximité de gares, d'accéder à une offre de services, de commerces et d'équipements plus large, et de les maintenir intégrées dans une vie sociale.

Temps d'accès aux gares TER et nombre de trains par jour (Source : Schéma régional des infrastructures de transports, Région Picardie, 2012 ; traitement EAU – Proscot, 2014)

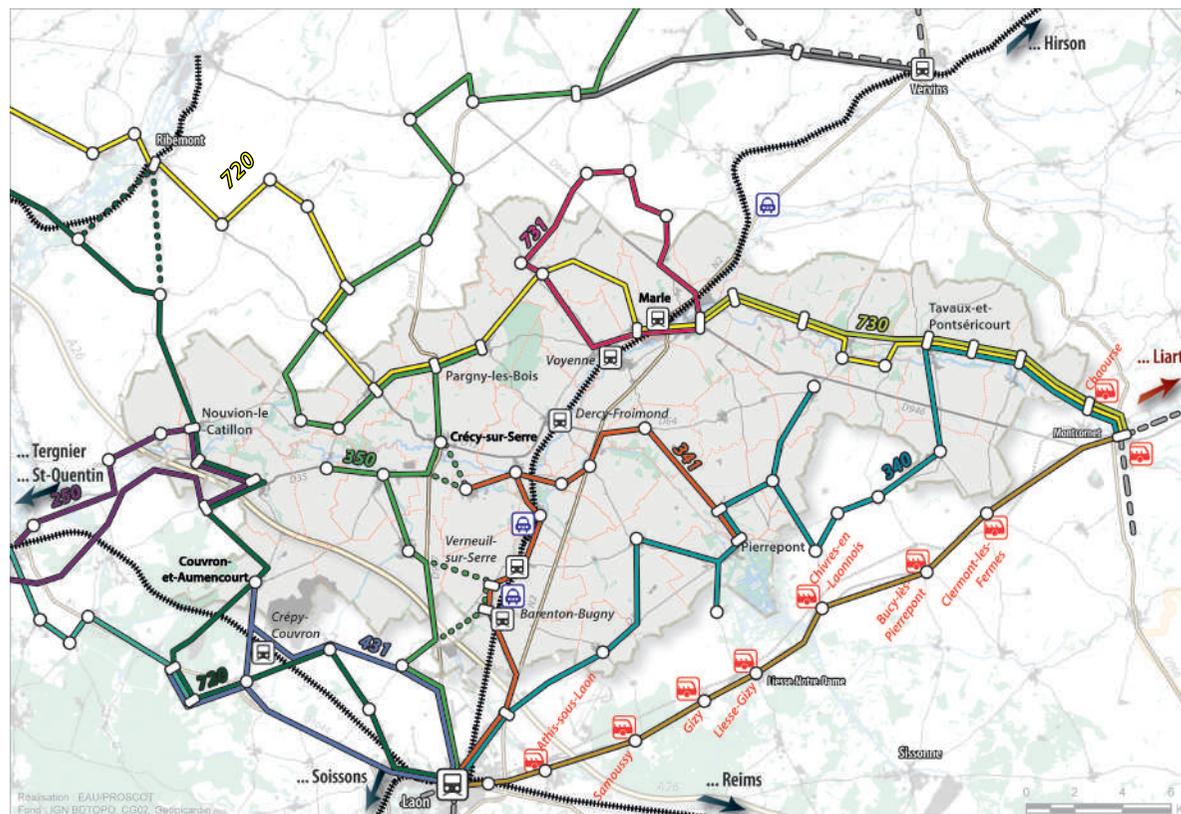


 gare ou halte ferroviaire	 Temps d'accès à une gare TER	 Nombre de trains quotidiens
 station du réseau TER autocars	 à moins de 5 min	100 à 267
 ville desservie par le Taxi TER	 à moins de 10 min	50 à 100
	 à moins de 15 min	15 à 50
	 à moins de 20 min	0 à 15

État des lieux

➤ De nombreuses lignes de transport en commun (bus du Conseil général, bus TER, taxis TER et ligne TER) desservent le territoire du Pays de la Serre, toutefois à une faible fréquence en heure de pointe et rarement en journée : les lignes ont 1 à 2 missions par jour, certaines comme les lignes 431, 250 et 731 n'opérant que les jours de marché.

Le réseau de transport collectif dans le Pays de la Serre (Source : CG 02, Réseau TER)



-  gare ou halte ferroviaire
-  station du réseau TER autocars
-  ville desservie par le Taxi TER
-  voie ferrée exploitée
-  lignes de cars CG02

Les lignes 731 et 431 organisent le rabattement des populations des bourgs et villages sur Marle et Laon les jours de marché.

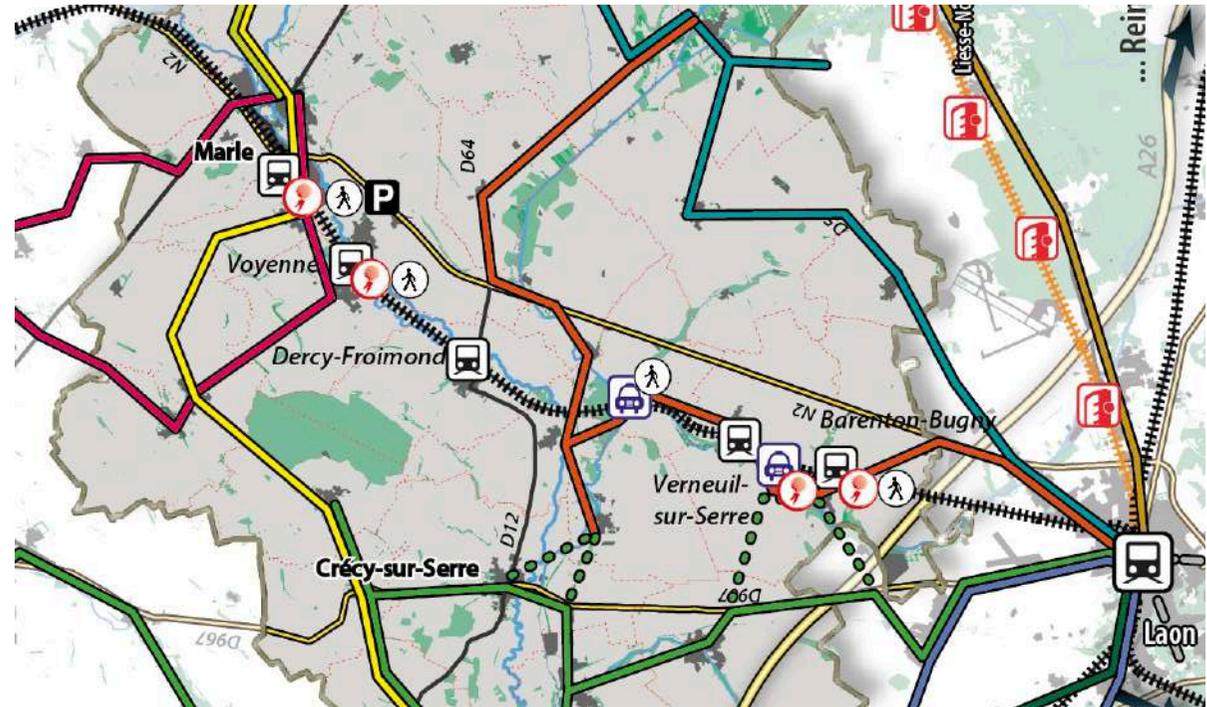


État des lieux

- Des usagers des gares et des haltes ferroviaires principalement scolaires, en lien avec les horaires de passage de la ligne Laon-Hirson via Marle.

- Les gares et les points d'arrêt présentent peu voire pas d'aménagement en faveur de l'intermodalité.

Typologie et accessibilité aux gares du Pays de la Serre selon l'étude Pour un aménagement et un urbanisme orienté vers le rail en Picardie (Source : Observatoire régional des transports, Picardie, 2012)

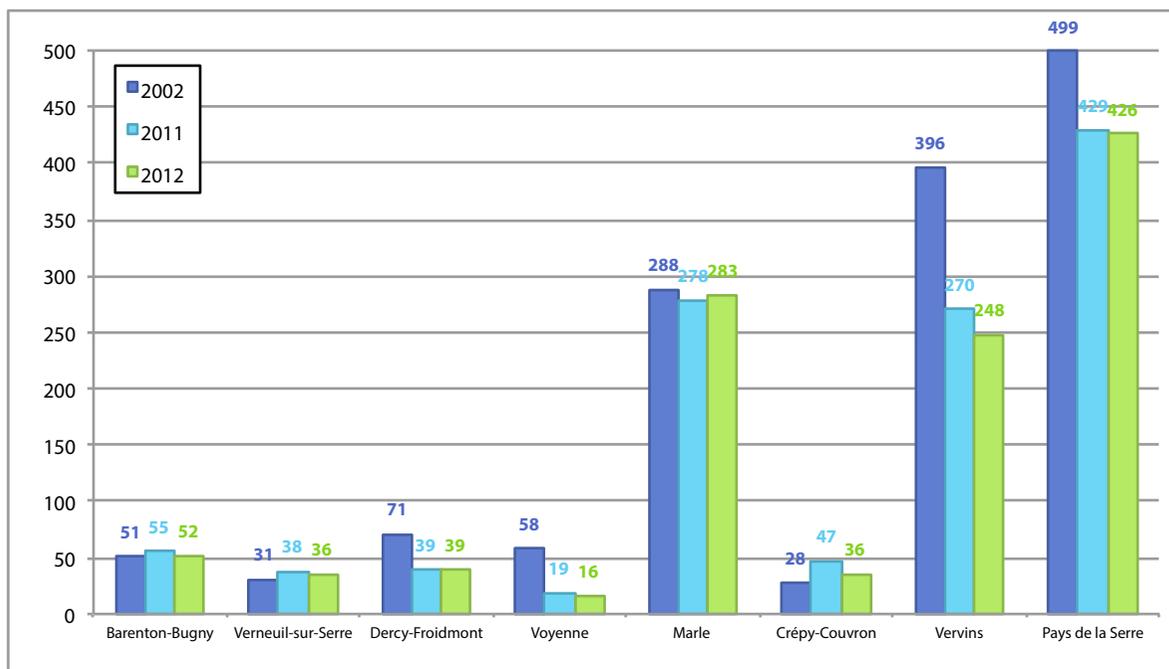


- | | |
|---------------------------------|---|
| gare ou halte ferroviaire | voie ferrée exploitée |
| station du réseau TER autocars | lignes de cars CG02 |
| ville desservie par le Taxi TER | offre de stationnement à proximité de la gare |
| Accessibilité piétonne | |
| gare de rabattement scolaire | |

Tendances

- La fréquentation voyageurs quotidienne moyenne entre 2002 et 2012 s'est stabilisée en gare de Marle mais est en recul à l'échelle du Pays de la Serre.

La fréquentation quotidienne moyenne en nombre de voyages moyen effectués en Origine ou destination des gares TER du Pays de la Serre ou situées à proximité (par Jour ouvrable de base - Source : Région Picardie)



Interdépendances

Transport collectif et cohésion sociale

- La présence d'un réseau de transport en commun permet aux populations non motorisées (ménages, jeunes, scolaires, précarité énergétique croissante) de se déplacer et d'accéder aux services et équipements répondant à leurs besoins. En cela, il participe à la cohésion sociale.

Transport collectif, emploi et formation

- Une offre en transport adaptée aux besoins des usagers du territoire participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants, par un accès facilité et rapide à de nouveaux marchés du travail (rabattement sur des pôles d'emplois) et à une offre de formation plus large (rabattement sur des pôles de formations).

Transport collectif et budget des collectivités locales

- En milieu rural, le transport collectif organisé à la demande et utilisant des véhicules de petit gabarit permet un accès à tous à une offre flexible et sociale, tout en étant une alternative aux transports collectifs plus massifs et plus abordable pour les collectivités locales (financement).



État des lieux

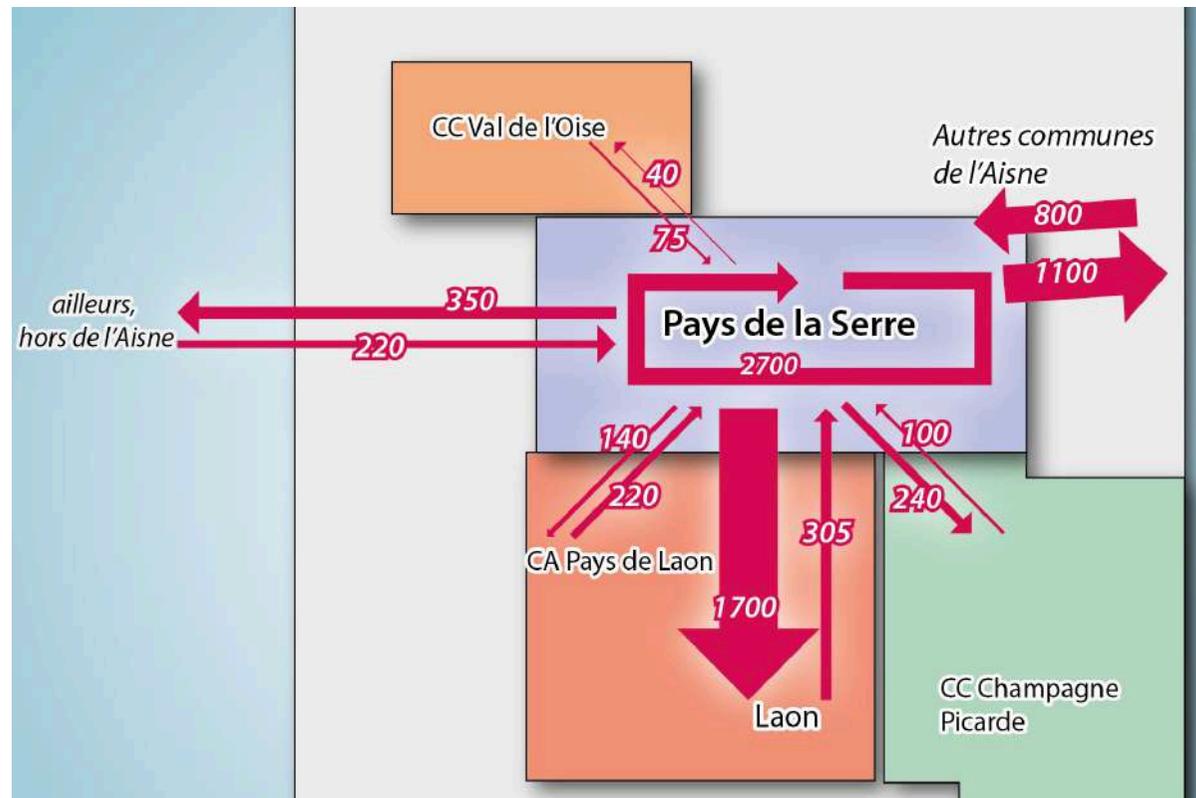
➤ En lien avec la distinction forte entre lieu de vie et lieu de travail, ce sont 70 % des actifs du Pays de la Serre qui travaillent dans une commune différente de celle de leur résidence, une proportion plus forte qu'en Picardie et dans l'Aisne.

➤ Les flux domicile/travail à destination du principal pôle d'emploi du secteur, Laon, sont les plus importants, alors que ceux avec le reste du département de l'Aisne sont plus équilibrés et plus diffus.

Répartition des actifs du Pays de la Serre selon leur lieu de travail (Source : INSEE, 2013)

	Nombre d'actifs travaillant dans leur commune de résidence		Nombre d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence	
		%		%
CC du Pays de la Serre	1 891	30%	4 408	70%
Région Picardie	241 834	31%	534 159	69%
Département Aisne	68 759	33%	137 509	67%
CC de la Champagne Picarde	2 275	27%	6 310	74%
CA du Pays de Laon	7 589	45%	9 227	55%
CC du Val de l'Oise	1 366	21%	5 133	79%

Les flux professionnels en 2010 (Source : Fichier Mobilités professionnelles domicile – lieu de travail, INSEE 2013)

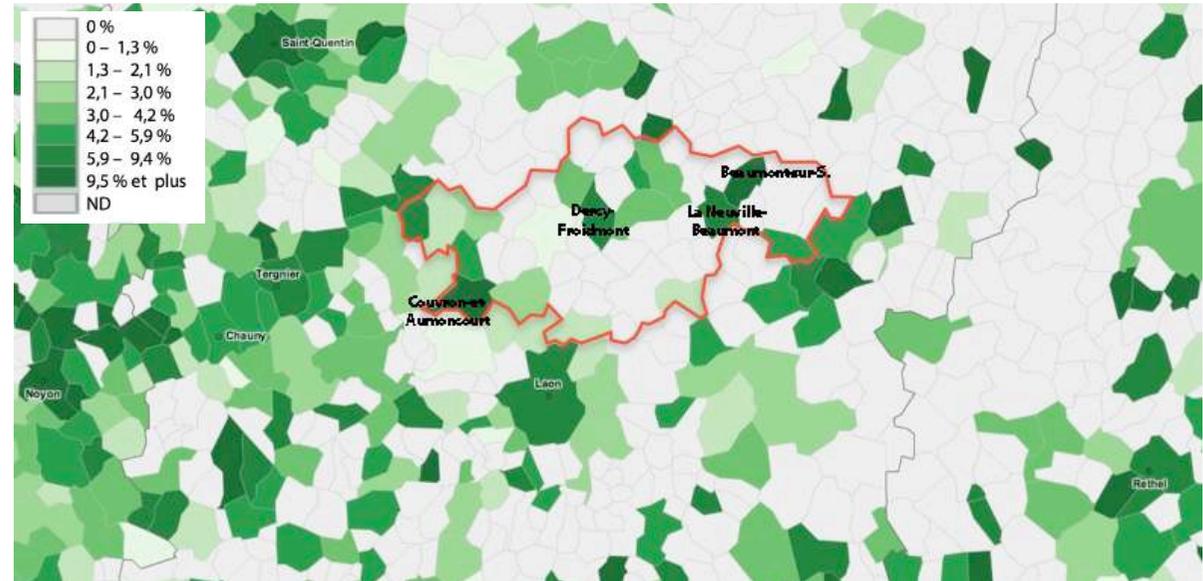


État des lieux

➤ Le recours aux modes de transports collectifs est corrélé à la présence de gares ou de haltes ferroviaires dans la commune de résidence (Couvron-et-Aumencourt, Dercy-Froidmont), mais également par le passage de bus (Bosmont-sur-Serre, La Neuville-Beaumont).

➤ Les actifs du Pays de la Serre sont 80% à utiliser leur véhicule pour se rendre à leur travail, quelque soit leur catégorie socioprofessionnelle. Le recours au véhicule individuel est très important dans les communes traversées par les axes routiers structurants du territoire (RN 2, A26, D967).

Part des flux domicile / travail effectués en transport en commun (Source : INSEE, 2013 ; Géoclip, 2014)



Part des flux domicile / travail effectués en véhicule léger individuel (Source : INSEE, 2012 ; Géoclip, 2014)



État des lieux

➤ L'usage spécifique des différents modes de déplacement selon le motif est à nuancer, entre les déplacements scolaires qui recourent plus fréquemment aux transports en commun, et les loisirs, qui mobilisent fortement la voiture individuelle (dissociation lieu de vie et équipements de culture-sport-loisirs).

Les modes de transport principaux selon les motifs de déplacements des habitants, en Picardie (Source : Étude prospective sur la mobilité en Picardie, février 2014)

Illustration 1 : motif loisirs et mode véhicules personnels motorisés

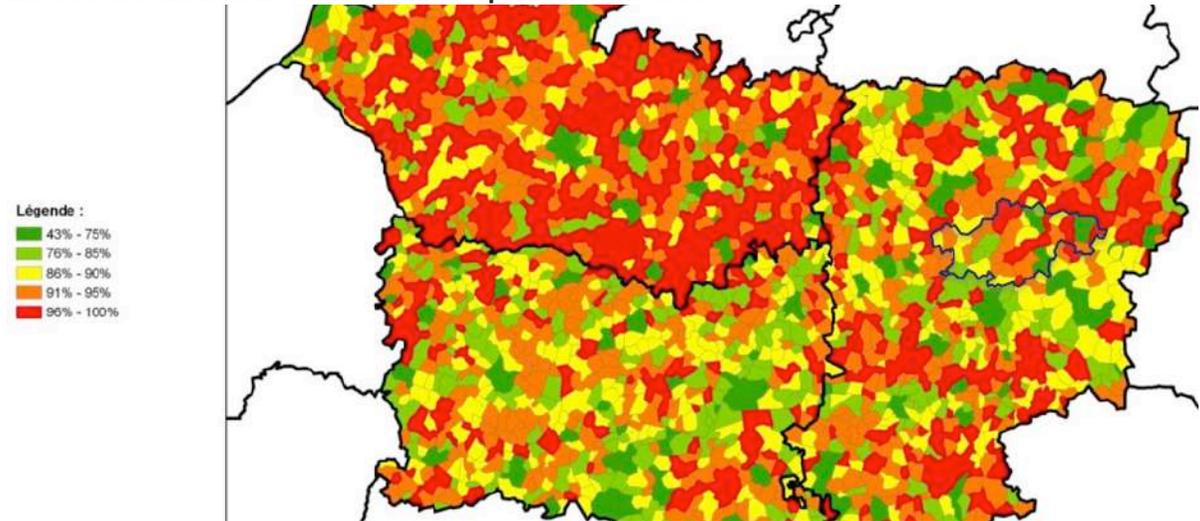
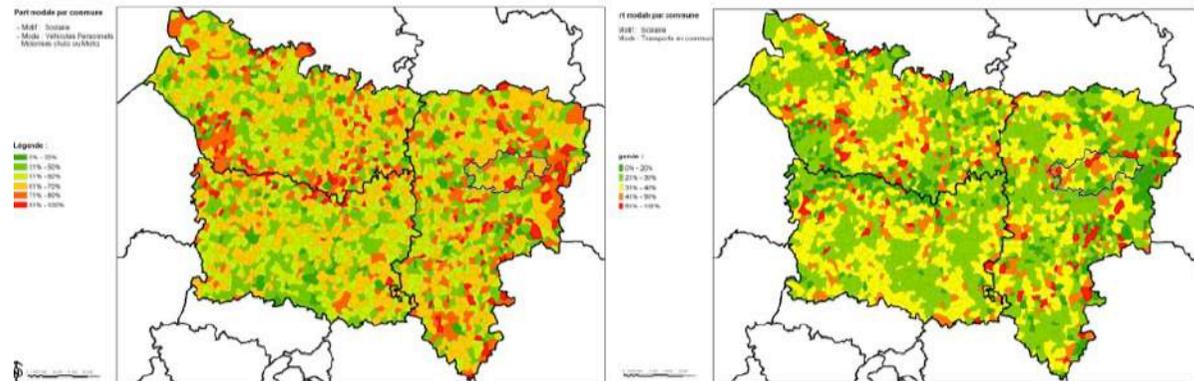


Illustration 2 : motif scolaire et modes : à gauche, véhicules personnels motorisés ; à droite, transports en commun



État des lieux

- Une population potentiellement plus dépendante des transports en commun dans le Nord du Pays de la Serre, du fait d'une part importante des ménages qui ne disposent pas de leur propre véhicule.
- Les communes périurbaines à proximité de Laon sont celles où les ménages disposent de plus de véhicules, en lien avec la biactivité des couples.

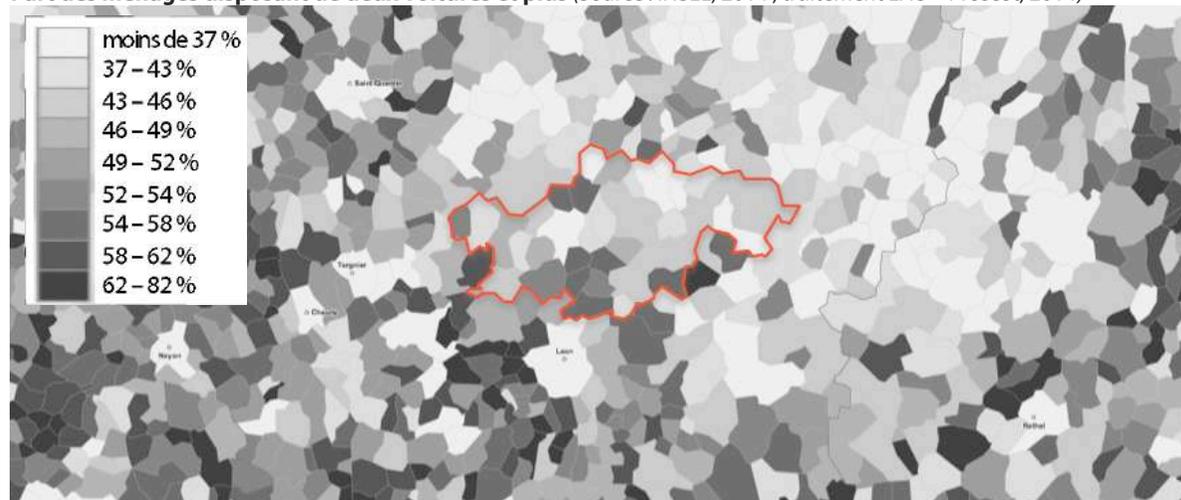
Interdépendances

- Modes de déplacement et cadre de vie
 - Le recours à la voiture individuelle, notamment pour les déplacements domicile-travail, impacte la qualité du cadre de vie.
- Modes de déplacement et niveau de vie
 - Les niveaux de revenus et la capacité à se déplacer et à être autonome de la population sont autant de facteurs à prendre en compte dans les politiques de déplacement pour lutter contre l'isolement social.
- Modes déplacement et morphologie urbaine/rurale
 - Il existe une corrélation forte entre urbanisations et modes de transport utilisés pour les desservir. Le maillage urbain de l'espace rural sera d'autant plus lâche que les habitants recourront à l'automobile, alors que les transports collectifs ont besoin d'une certaine densité pour assurer leur rentabilité.
- Navettes et infrastructures
 - La dissociation entre le lieu de vie et le lieu de travail des habitants du territoire modifie les

Part des ménages non motorisés (Source : INSEE, 2014 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



Part des ménages disposant de deux voitures et plus (Source : INSEE, 2014 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



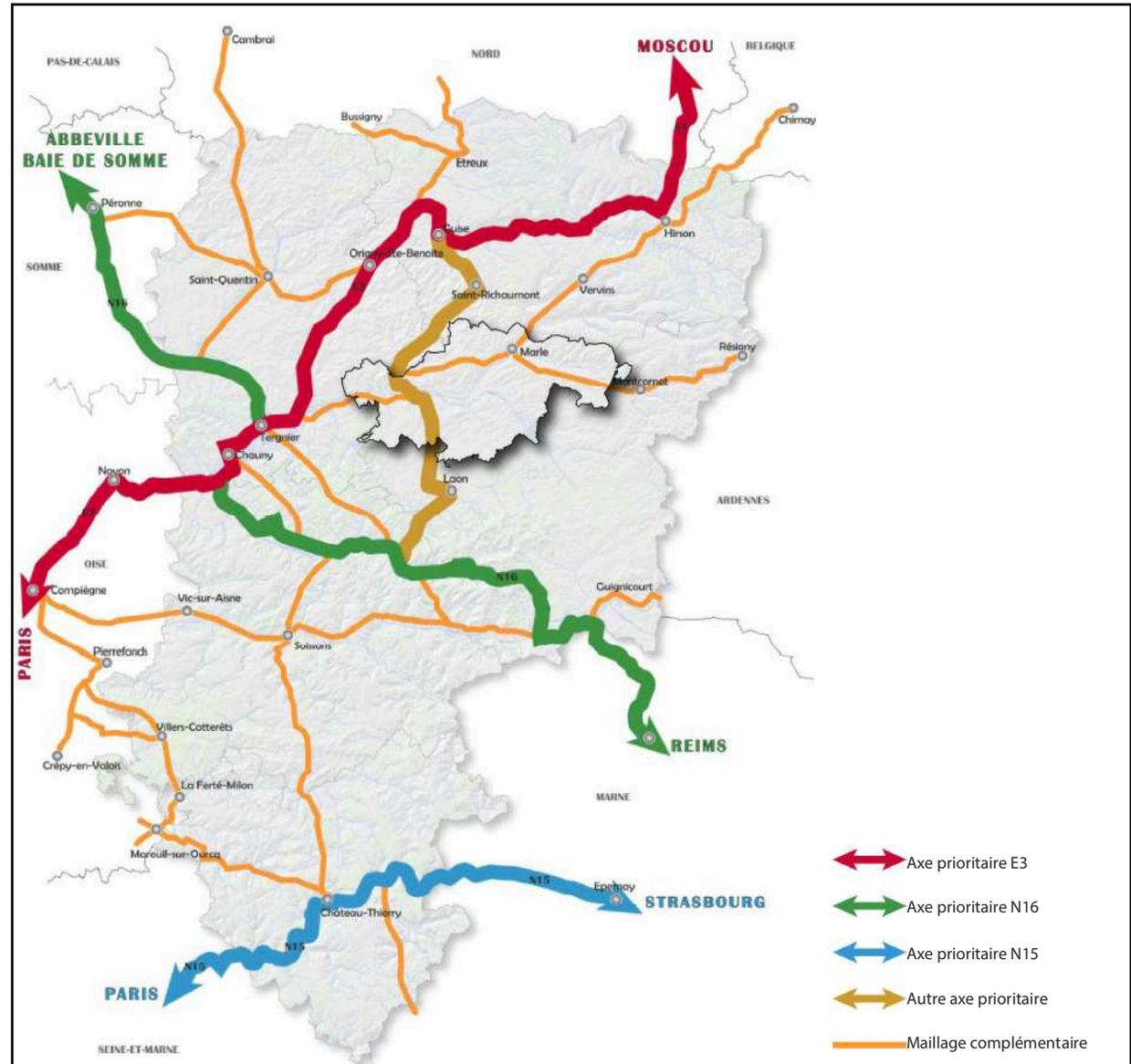
conditions de circulation sur les axes routiers (accidentologie, congestion en heure de pointe). La qualité du cadre de vie, et donc l'attractivité du territoire en question, peut ainsi en être impactée.



État des lieux

- Un axe prioritaire dans le Pays de la Serre : la liaison Guise – Laon, N16.
- Un maillage complémentaire, projeté sur l'ensemble du département, intéresse pour partie le Pays de la Serre :
 - un axe Est-Ouest longe le cours de la vallée de la Serre et assure une connexion avec l'Euro-Vélo route Paris-Moscou et la liaison nationale N16 (Abbeville – Reims).
 - un diverticule, à la hauteur de Marle, offre une liaison vallée de la Serre – Thiérache.

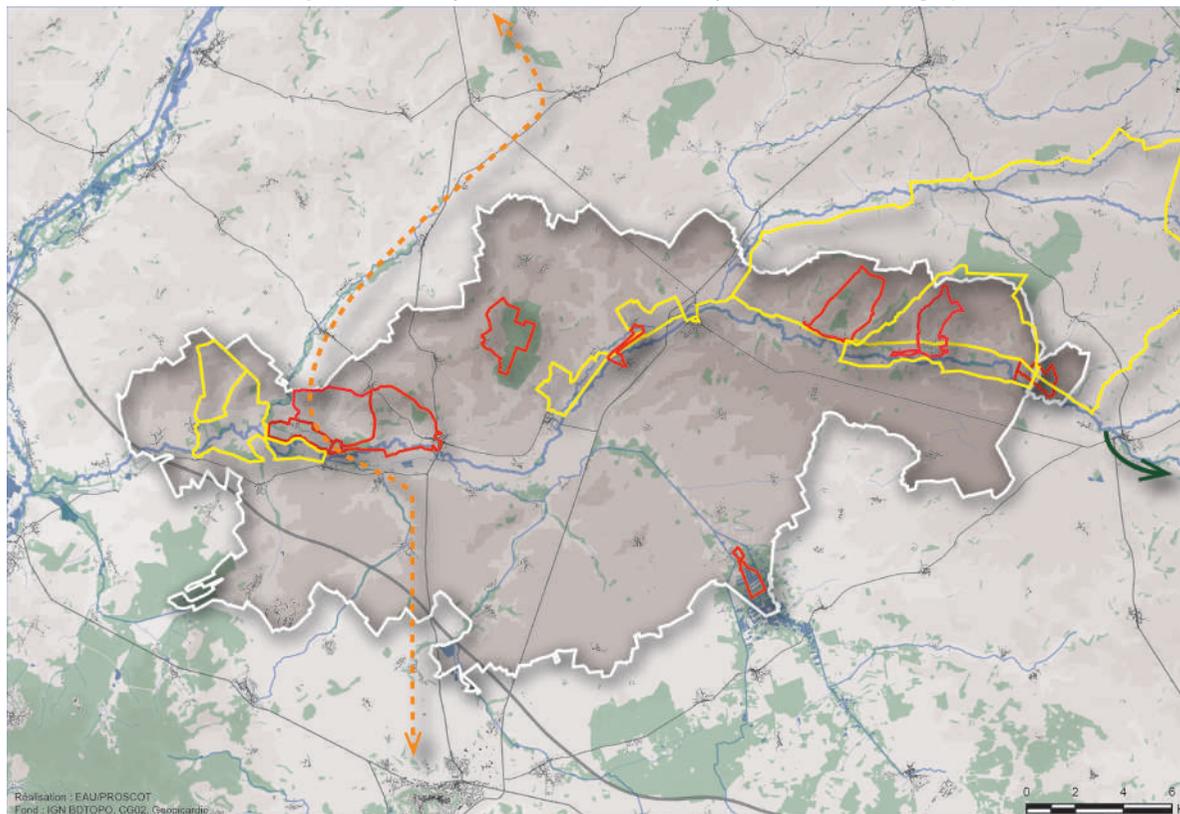
Schéma départemental « Vélo routes et voies vertes » (Conseil Général de l'Aisne)



État des lieux

- La vallée de la Serre est le support d'un réseau de liaisons pédestres et cyclables. 12 parcours sont recensés sur le territoire du Pays de la Serre :
 - 10 sont en lien avec la vallée de la Serre et dessinent le contour d'un maillage au tracé quasi-continu de liaisons douces d'Est en Ouest, de Chaourse à Nouvion-à-Catillon ;
 - 2 parcours pédestres intéressent des éléments naturels d'intérêt patrimonial et paysager à savoir la forêt de Marle et les marais de la Souche.

Les chemins de randonnées pédestres et cyclables à l'échelle du Pays de la Serre (Cartographie E.A.U.)



-  **Parcours cyclables**
-  **Parcours pédestres**
-  **Voie verte de Montcornet**
-  **Principe de liaison Laon-Guise**



Tendances

- Avec l'aménagement futur de la liaison complémentaire Laon-Sains-Richemont, le Pays de la Serre s'inscrit dans une double échelle des liaisons douces : un maillage complémentaire de rayonnement extraterritorial (niveau départemental et régional, national et européen) et une trame de liaisons d'échelon local.
- Sur le territoire voisin de la communauté de communes, l'ancienne voie ferrée de la vallée de la Serre a été aménagée en voie verte. Il n'y a pas de continuité sur le territoire du Pays de la Serre.

Interdépendance

- Liaisons douces et paysage
 - Le nombre des liaisons douces aménagées dans la vallée de la Serre met en avant les qualités paysagères et patrimoniales.
- Liaisons douces et fonctions touristiques
 - Pour répondre à la fonction touristique des aménagements, il est important de prévoir l'ouverture de tronçons suffisamment significatifs pour attirer les futurs utilisateurs.
- Liaisons douces et maillage inter-territoire
 - La voie verte du Val de Serre, entre Montcornet et Résigny, aménagée sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer Laon - Liart (sable compacté, avec un chemin parallèle en terre pour les cavaliers) ne trouve pas de prolongement – avec les mêmes caractéristiques d'aménagement et de praticité - sur le territoire du Pays de la Serre.

Gouvernance

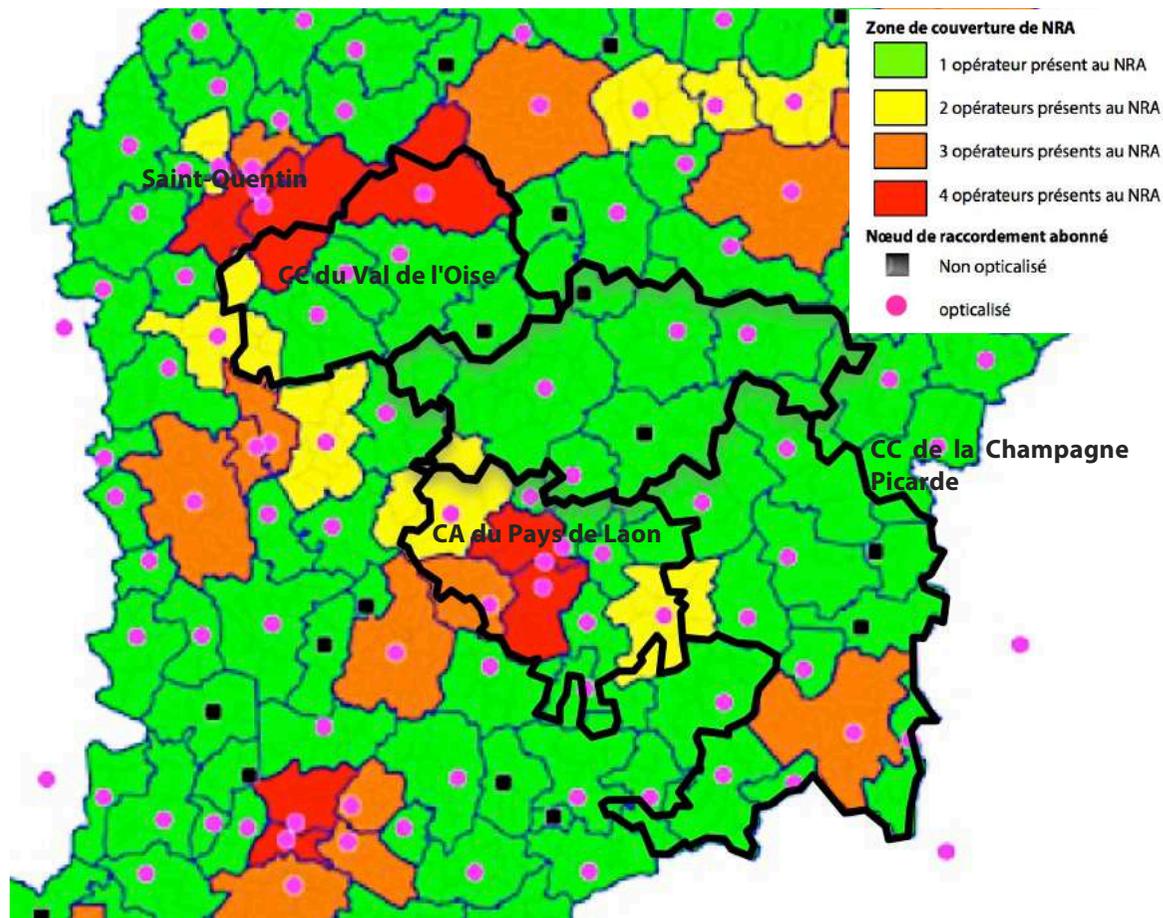
- Le schéma départemental Vélo « Routes et voies vertes » priorise l'acquisition foncière de l'ancienne ligne ferroviaire Laon-Sains-Richaumont.
- Dans le cadre des nouvelles conventions « Véloroutes Voies Vertes signées » en 2013, l'acquisition foncière de l'ancienne voie ferrée Laon-Sains-Richaumont (liaison douce prioritaire) d'un montant de 600 000 € est financée à hauteur de 50% par la Région.
- Le principe de liaison cyclable entre Laon et Guise et une opportunité d'ancrer le territoire à une maille de liaisons douces et à des flux touristiques et de loisirs élargis.



État des lieux

↘ Le Pays de la Serre compte actuellement 4 points de raccordement au très haut débit, limitant l'accès à internet et à sa multiplicité d'usage par les ménages et les entreprises de son territoire, du fait d'un débit moyen faible.

État des lieux concurrentiel sur le réseau cuivre (Schéma directeur d'aménagement numérique de l'Aisne, 2012)



Le débit disponible en ADSL varie en fonction de la longueur de la ligne. Plus un abonné est situé loin du central téléphonique, plus le débit ADSL disponible sera faible, voire inexistant.



Gouvernance

Le schéma directeur d'aménagement numérique de l'Aisne

➤ Le SDAN de l'Aisne prévoit :

- l'établissement d'un réseau de collecte visant à assurer le raccordement optique des principaux établissements publics et zones d'activités, des principaux points hauts de l'Aisne destinés à la desserte radio (3G, 4G, Hd) du territoire.
- L'intégration d'un volet dégroupage afin d'étendre celui déjà réalisé par les opérateurs privés. Il concerne dans le Pays de la Serre les communes de Barenton-Bugny, Bosmont-sur-S, Crécy-sur-S et Marle.
- La couverture de l'Aisne par un maillage plus serré des plaques FTTH (*Fiber to the Home*),
- La Montée en Débit (NRA-MeD).
- Et la couverture radio (haut et très haut débit), pour les communes non éligibles et où peu se trouvent peu de lignes à bas débit.

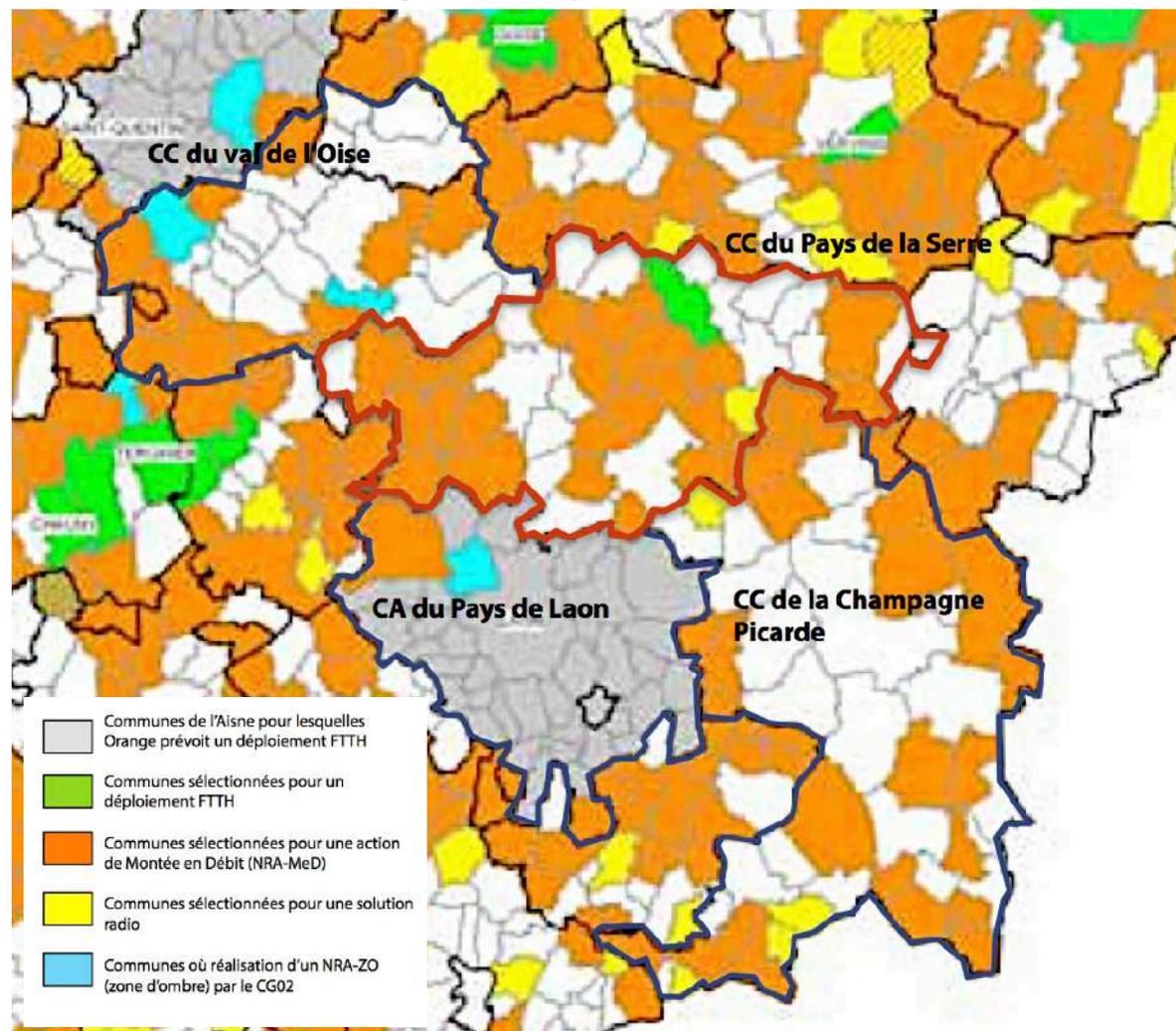
➤ Les communes du Pays de la Serre ne sont pas toutes concernées par la montée en débit prescrite par le CG 02, alors que Marle bénéficiera d'un raccordement fibre.

Les salles TIC de la CC du Pays de la Serre

➤ Depuis 2002, la collectivité équipe, fournit la connexion internet et anime 11 salles TIC dans les communes du territoire (1200 entrées annuelles).

➤ Les sites de Marle, Couvron-et-Aumoncourt et Crécy-sur-Serre ont reçu le **label Picardie en ligne** et bénéficie d'un partenariat avec la Région Picardie.

Extrait du schéma directeur d'aménagement numérique de l'Aisne (Source : SDAN, 2012)



Interdépendances

↳ TIC et développement économique

- Les entreprises ont besoin de moyens de communication rapides et fiables pour le mener à bien leurs activités. La présence d'infrastructures de télécommunication (téléphoniques et internet) constitue donc un atout majeur pour les territoires équipés pour l'accueil d'entreprises, et ainsi, d'emplois.
- L'usage des TIC dans les formations (développement des ETN – espace de travail numérique, par les établissements scolaires) nécessite un accès rapide à internet dans les foyers du territoire, l'informatique étant un outil supplémentaire d'apprentissage des connaissances pour l'enseignement.

↳ TIC et attractivité résidentielle

- Dans le cadre de la dématérialisation accélérée des services publics et du développement des e-services (télé médecine, e-learning, e-commerce,...) et du développement de l'offre *triple-play* (internet, téléphonie, télévision) par les fournisseurs privés, l'équipement des foyers en télécommunication de pointe (fibre optique, 3G, 4G) est une condition sine qua none au développement du territoire (inscription dans la modernité).

↳ TIC et cohésion sociale

- L'équipement en TIC du territoire réduit les difficultés d'accès des ménages modestes aux services (distance à parcourir, horaires d'ouverture inadaptés aux modes de vie, ...) et aux informations dont ils ont besoins (réservation de vacances, programmation culturelle, horaires de bus, activités périscolaires proposées, ...)

- L'apprentissage collaboratif de l'outil informatique constitue également un outil d'utilité sociale dans la mesure où il permet l'échange entre les générations du territoire.

Enjeux

Le raccordement des zones d'activités dans un premier temps, et de tous les ménages dans un second temps, au très haut débit, constitue un enjeu fort en terme :

de développement économique : en faveur du télétravail et de l'attractivité sur les entreprises liées aux secteurs du high tech (projet de l'ex base militaire de Data Center) et des services (besoins de liaisons télécom efficaces et rapides).

D'attractivité résidentielle : forte demande de *triple/quadruple play* des ménages, nécessitant des connexions de haut débit, mais également en faveur du télétravail (favoriser les initiatives de création d'entreprises ou valorisation du cadre de vie propice au travail à distance).

Perception des acteurs



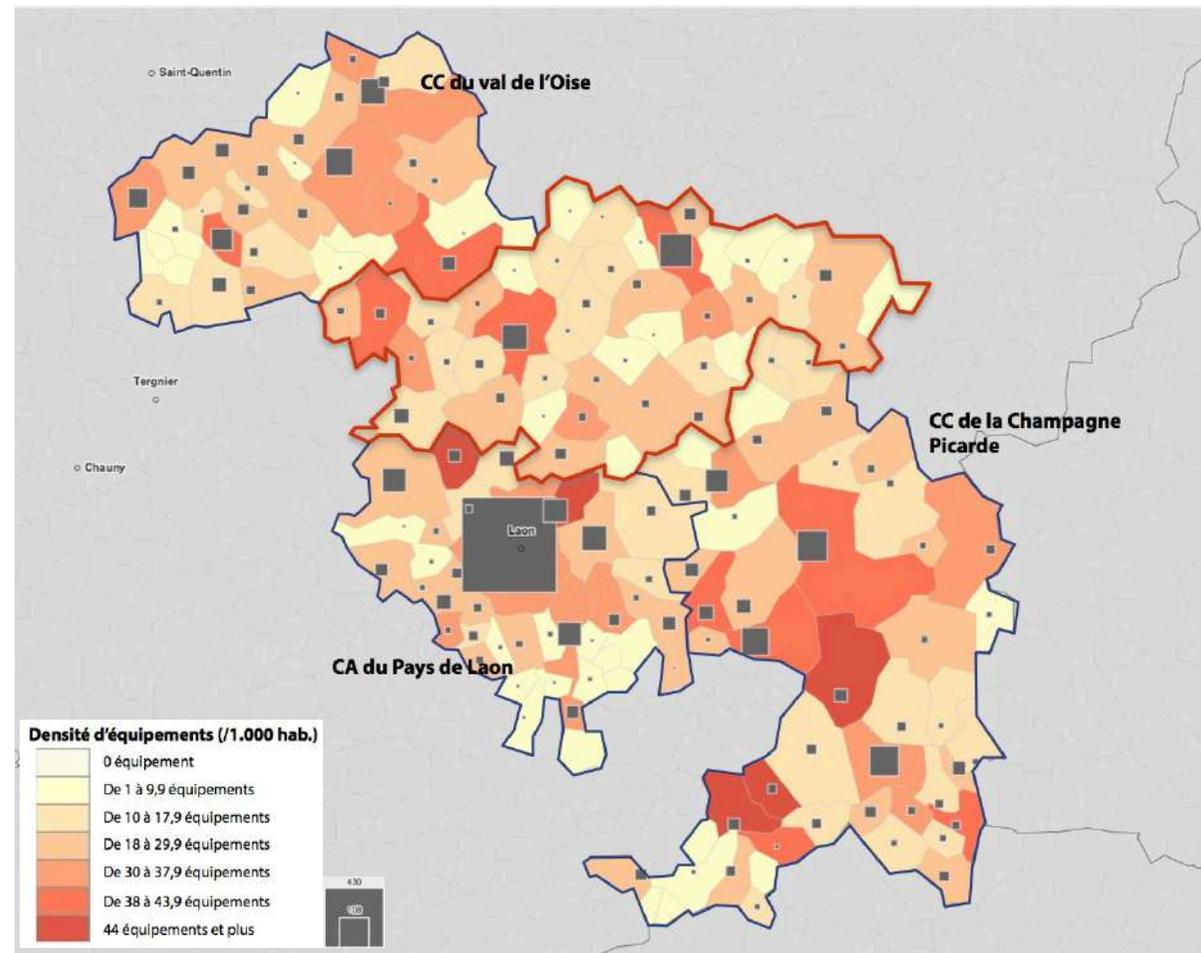
État des lieux

Les communes de Crécy-sur-Serre et de Marle concentrent 46 % de la totalité des équipements du territoire du Pays de la Serre.

Répartition des équipements dans les communes du Pays de la Serre (en 2012)

Commune	Total des équipements	% du Pays de la Serre
Marle	94	28%
Crécy-sur-Serre	60	18%
Couvron-et-Aumencourt	20	6%
Tavaux-et-Pontséricourt	14	4%
Thiernu	13	4%
Barenton-Bugny	12	4%
Chéry-lès-Pouilly	9	3%
Nouvion-et-Catillon	9	3%
Pierrepont	8	2%
Voyenne	8	2%
Dercy	7	2%
Pouilly-sur-Serre	7	2%
Grandlup-et-Fay	6	2%
Verneuil-sur-Serre	6	2%
Erlon	5	1,5%
La Neuville-Bosmont	5	1,5%
Nouvion-le-Comte	5	1,5%
Vesles-et-Caumont	5	1,5%
Assis-sur-Serre	4	1,2%
Autremencourt	4	1,2%
Barenton-sur-Serre	4	1,2%
Mesbrecourt-Richecourt	4	1,2%
Montigny-le-Franc	4	1,2%
Chalandry	3	0,9%
Montigny-sur-Crécy	3	0,9%
Remies	3	0,9%
Bois-lès-Pargny	2	0,6%
Bosmont-sur-Serre	2	0,6%
Cilly	2	0,6%
Froidmont-Cohartille	2	0,6%
Mortiers	2	0,6%
Saint-Pierremont	2	0,6%
Agnicourt-et-Séchelles	1	0,3%
Barenton-Cel	1	0,3%
Châtillon-lès-Sons	1	0,3%
Marcy-sous-Marle	1	0,3%
Pargny-les-Bois	1	0,3%
Sons-et-Ronchères	1	0,3%
Toulis-et-Attencourt	1	0,3%
Cuirieux	0	0%
Monceau-le-Waast	0	0%
Montigny-sous-Marle	0	0%
Total	341	100%

Nombre total d'équipements et densité pour 1000 habitants dans les communes du Pays de la Serre et des territoires de comparaison en 2012 (Source : Base permanente des équipements, INSEE, 2013)



Méthodologie

➤ L'analyse du niveau d'équipement du territoire, mais également celle de l'importance des différents domaines d'équipements (enseignement, services aux particuliers, ...) sont réalisées à partir du classement réalisé par l'INSEE sur la répartition de 116 équipements de base sur les 177 de la Base permanente des équipements :

➤ Selon les **niveaux de gamme** :

- Proximité : qui répondent aux besoins de base,
- Intermédiaire : moins fréquents, ils répondent à des besoins de fréquence hebdomadaire,
- Supérieure : rares, ils coûtent relativement cher à réaliser et à faire fonctionner, et dont le public a recours rarement (mensuellement).

➤ Selon des **domaines** :

- Équipements de santé : fonctions médicales et paramédicales, action sociale et établissements de santé,
- Équipements d'enseignement : 1^{er} degré, 2^{ème} degré, enseignement supérieur,
- Équipements sportifs, culturels et de loisirs,
- Services aux particuliers : publics ou privés, ils répondent aux besoins des habitants et des usagers d'un territoire (services à la personne).
- Transports,
- Commerce (voir partie Fiche 15 – Commerce).

➤ Seules les cartes de la Fiche "Les équipements et les services" reprennent la totalité des équipements. Dans le détail par domaine, les 116 équipements pris en compte sont signalés **en gras**.

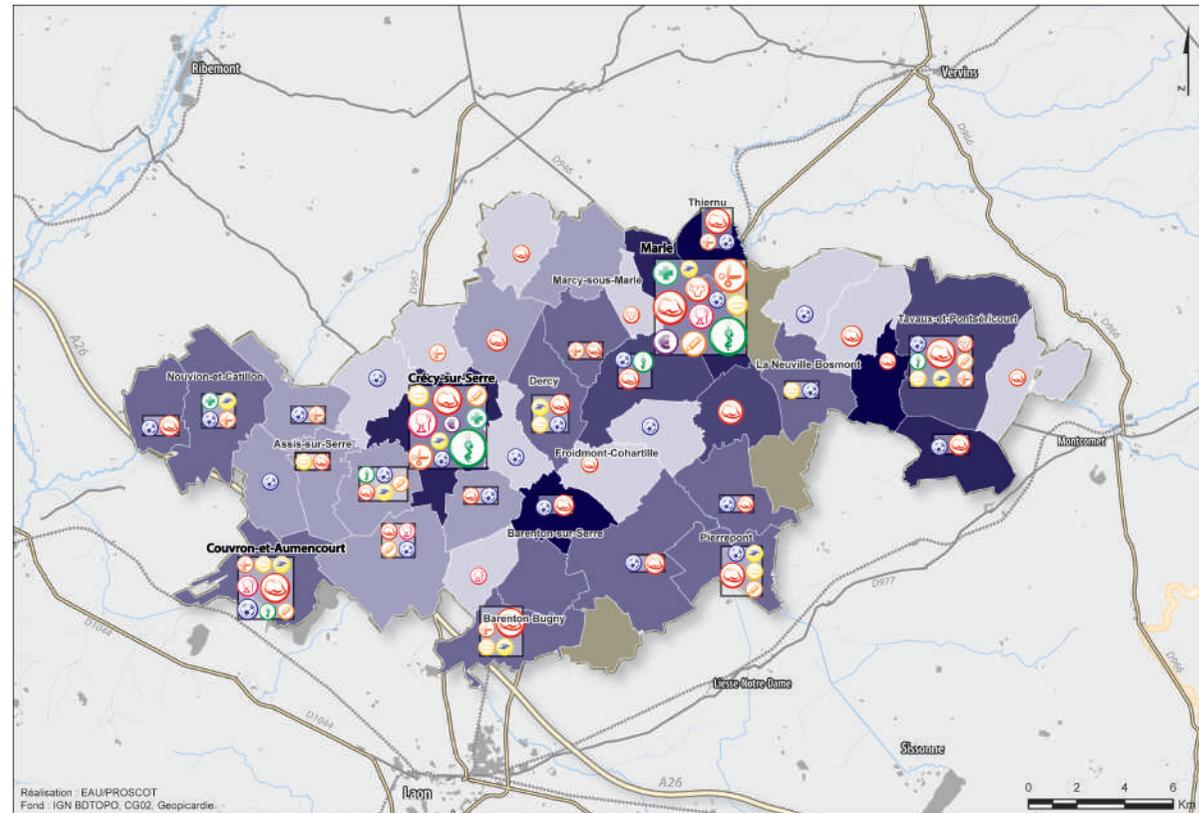
Sources	Domaine
Adeli : enregistrement des diplômes des professionnels de santé, du social et des psychologues) géré par la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du ministère de la santé	Santé : action sociale, fonctions médicales et paramédicales.
RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) géré par les conseils de l'ordre des professions réglementées	Santé : fonctions médicales et paramédicales.
Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux) également géré par la Drees du ministère de la santé	Santé : établissements de santé.
Ramsese (répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif) géré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère en charge de l'éducation	Enseignement : établissements scolaires, du 1 ^{er} degré à l'enseignement supérieur
Sirene (Système Informatique pour le Répertoire des entreprises et leurs établissements) géré par l'Insee	Services aux particuliers
Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratique (RES), réalisé par le ministère des sports concernant les équipements sportifs et de loisirs	Équipements sportifs et de loisirs
Autres bases de données, sous forme de fichiers administratifs centralisés :	
• les services ouverts au public de la Gendarmerie nationale tels que les brigades territoriales de proximité ;	Services aux particuliers
• les fichiers servant de base de sondages aux enquêtes de l'INSEE sur la fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air ;	Services aux particuliers
• les services de police tels que les commissariats ou les antennes de police ;	Services aux particuliers
• les établissements de l'enseignement agricole tels que les lycées agricoles ou les centres d'apprentis agricoles ;	Enseignement
• les principaux tribunaux gérés par le ministère de la Justice et des Libertés ;	Services aux particuliers
• les points contacts postaux gérés par La Poste.	Services aux particuliers
• les théâtres, avec et sans label, issus de la base de données du CNT (Centre National du Théâtre).	Équipements culturels
• des établissements de Pôle Emploi provenant de la base de données des lieux de délivrance des services de Pôle Emploi ;	Services aux particuliers
• des stations-service émanant de la base de données du site gouvernemental des prix des carburants du Ministère de l'économie et des finances (MINEFI) ;	Services aux particuliers
• des aéroports extraits de la base de données de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) ;	Transport
• des gares issues de la base de données de la SNCF.	Transport



État des lieux

➤ Au sein du Pays de la Serre, de nombreux bourgs développent l'offre en services et en équipements de proximité nécessaires aux besoins de base de la population, plus particulièrement ceux de Marle, Crécy, Couvron-et-Aumencourt et de Tavaux-et-Ponséricourt.

Les équipements de proximité dans le Pays de la Serre en 2012 : répartition et densité d'équipements, pour 1 000 hab. (Sources : Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



Nombre total d'équipements et densité d'équipements de gamme de proximité dans le Pays et de la Serre et les territoires de comparaison (Source : BPE, 2013, INSEE ; traitement EAU – Proscot, 2014)

Territoires	Nombre	Densité
CC du Pays de la Serre	277	181
Région Picardie	35 874	187
Département Aisne	10 359	192
CC de la Champagne Picarde	460	224
CC du Val de l'Oise	318	192
CA du Pays de Laon	844	195

Densité d'équipements de proximité pour 1 000 habitants

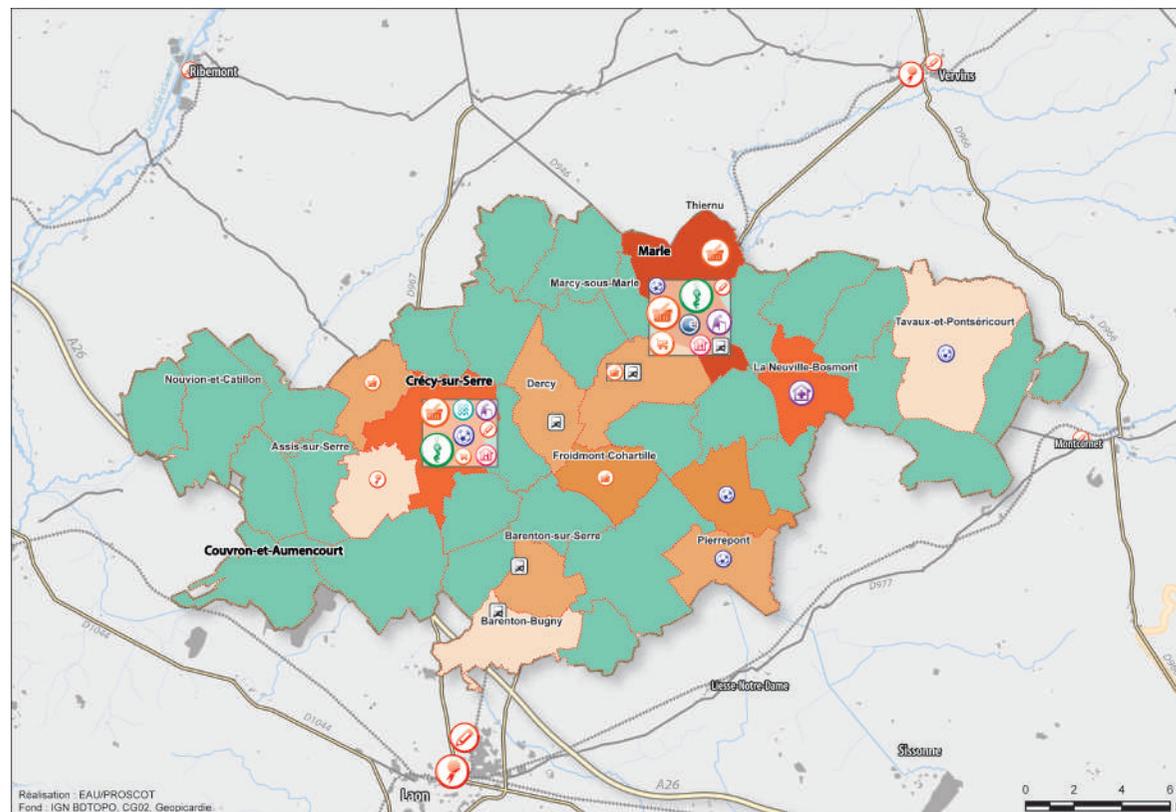


- professionnels de santé
- pharmacie
- boulangerie
- coiffeur
- professionnels du bâtiment
- école élémentaire
- boucherie
- restaurant
- banque, caisse d'épargne
- agence postale, relai poste
- terrain de sports

État des lieux

➤ La concentration des équipements de gammes intermédiaire et supérieure dans les communes de Marle et Crécy leur permet d'exercer une attractivité sur l'espace proche.

Les équipements intermédiaires et supérieurs dans le Pays de la Serre en 2012 : répartition et densité d'équipements, pour 1 000 hab. (Source : Base permanente des équipements, INSEE, 2013 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



Nombre total d'équipements et densité d'équipements de gammes intermédiaires et supérieures dans le Pays et de la Serre et les territoires de comparaison (Source : BPE, 2013, INSEE ; traitement EAU – Proscot)

Niveau de gamme	intermédiaire		Supérieure	
	Nombre	Densité	Nombre	Densité
Territoires				
CC du Pays de la Serre	50	33	14	9
Région Picardie	10 106	53	3 571	19
Département Aisne	2 827	52	975	18
CC de la Champagne Picarde	89	43	28	14
CC du Val de l'Oise	56	34	8	5
CA du Pays de Laon	271	63	101	23

Réalisation : EAU/PROSCOT
Fond : IGN BDTOPO, CG02, Geoparcadie.

- collège
- lycée agricole
- équipements sportifs
- piscine
- supermarché
- autres commerces spécialisés
- pôle emploi
- gare conventionnée avec la Région
- soins aux personnes âgées : établissements, aide, ...
- établissements pour enfants handicapés
- professions médicales
- hôtel

densité d'équipements pour 1000 hab.

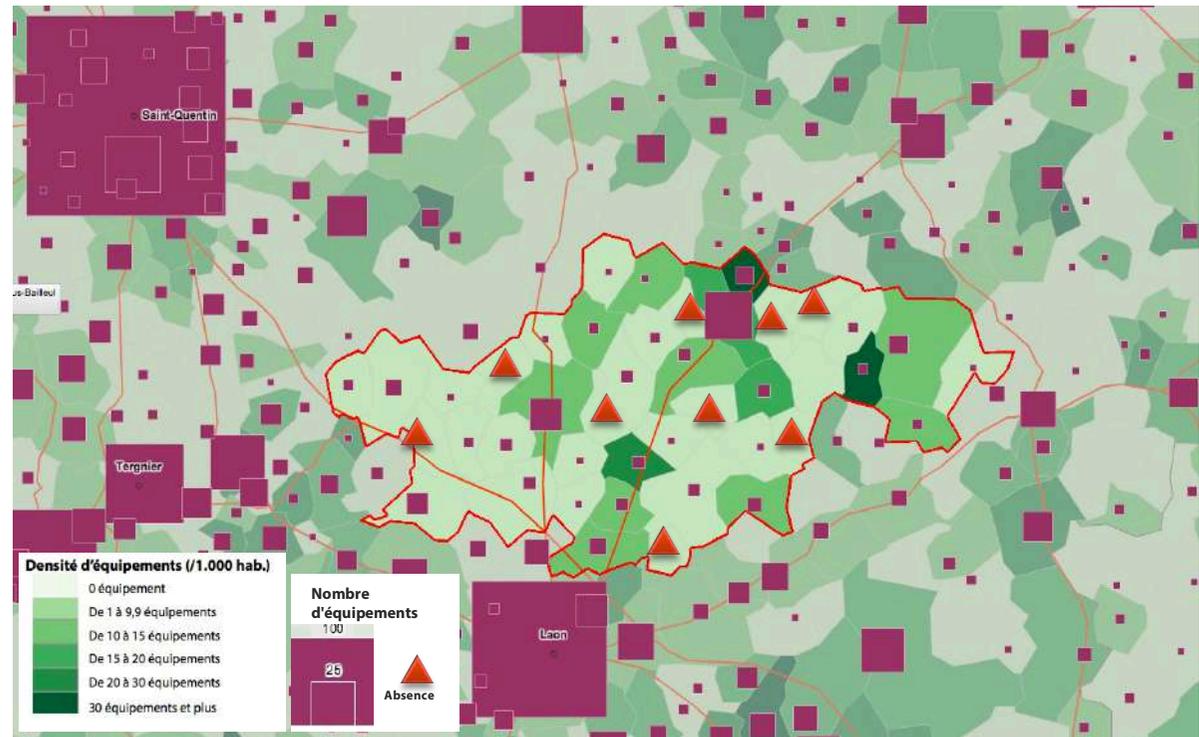
- 0 équipement
- 1 à 1,9 équipements
- 2 à 3,9 équipements
- 4 à 9 équipements
- 10 à 12,9 équipements
- 13 équipements et plus



État des lieux

➔ Dans le Pays de la Serre, dix ne disposent pas de services aux particuliers et la densité globale à l'échelle de tout le territoire est inférieure à celles des territoires ruraux comparables.

Les services aux particuliers dans le Pays de la Serre en 2012 : répartition et densité pour 1 000 habitants (Source : Base Permanente des équipements, INSEE, 2013 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



Nombre total d'équipements et densité d'équipements et de services aux particuliers dans le Pays et de la Serre et les territoires de comparaison (Source : BPE, 2013, INSEE ; traitement EAU – Proscot)

Domaines	Services aux particuliers	
	Nombre	Densité
CC du Pays de la Serre	158	103
Région Picardie	25034	131
Département Aisne	6999	129
CC de la Champagne Picarde	295	144
CC du Val de l'Oise	174	105
CA du Pays de Laon	606	140

Les services aux particuliers de la base permanente des équipements de l'INSEE, en 2013 :

Les services publics : police, trésorerie, Pôle emploi, gendarmerie, Cour d'appel, Tribunal de grande instance, Tribunal d'instance, Conseil des prud'hommes, Tribunal de commerce, agence de proximité pôle emploi, relais pôle emploi, permanence pôle emploi, agence de services spécialisées, agence thématique

Les services généraux : banque, caisse d'épargne, pompes funèbres, bureau de poste, relais poste commerçant, agence postale communale.

Les services automobiles : répartition auto et de matériel agricole, contrôle technique automobile, location auto-utilitaires légers, école de conduite.

Artisanat du bâtiment : maçon, plâtrier peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment.

Les autres services à la population : coiffure, vétérinaire, agence de travail temporaire, restaurant, agence immobilière, blanchisserie-teinturerie, soins de beauté.

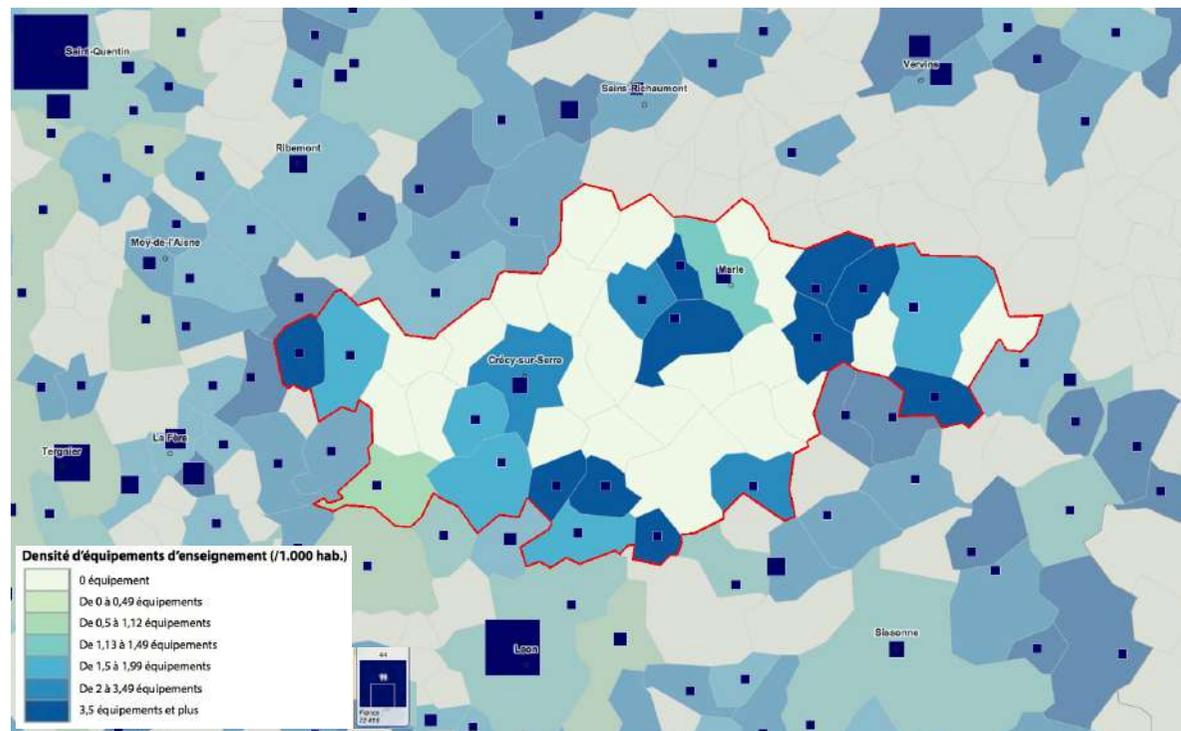
État des lieux

- Le Pays de la Serre se caractérise par une densité d'équipements d'enseignement inférieure de 2 à 3,5 points inférieures à celles des territoires de comparaison.
- le Pays de la Serre dispose d'un appareil scolaire composé essentiellement d'écoles primaires et maternelles, ainsi que deux collèges et un lycée agricole privé, celui-ci offrant un enseignement spécialisé et rayonnant :
 - lycée agricole privé,
 - collèges de Marle (Jacques Prévert) et de Crécy-sur-Serre (Cahrlles Brazier).

Nombre total d'équipements et densité d'équipements d'enseignement (dont l'enseignement supérieur) dans le Pays et de la Serre et les territoires de comparaison
 (Source : BPE, 2013, INSEE ; traitement EAU – Proscot)

Domaines	Enseignement	
	Nombre	Densité
Territoires		
CC du Pays de la Serre	11	7,2
Région Picardie	1 777	9,3
Département Aisne	522	9,7
CC de la Champagne Picarde	24	11,7
CC du Val de l'Oise	15	9,1
CA du Pays de Laon	38	8,8

Les équipements d'enseignement dans le Pays de la Serre en 2012 : répartition et densité pour 1 000 habitants
 (Source : Base Permanente des équipements, INSEE, 2013 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



Les équipements d'enseignement de la base permanente des équipements de l'INSEE, en 2013 :

Enseignement 1^{er} degré : **école maternelle**, classe maternelle de regroupement pédagogique intercommunal, **école élémentaire**, classe élémentaire de regroupement pédagogique intercommunal.

Enseignement 2^{ème} degré : **collège**, section d'enseignement technologique.

Enseignement supérieur, formation et services de l'éducation : **lycée général et/ou technologique**, **lycée professionnel**, **lycée technique et/ou agricole**, section d'enseignement général et technologique, section d'enseignement professionnel, section de technicien supérieur, classes préparatoires aux grandes écoles, formation santé, formation commerce, autre formation post bac non universitaire, UFR, institut universitaire, école d'ingénieurs, enseignement général supérieur privé, autres enseignements supérieurs, centre de formation d'apprentis (hors agricole), GRETA, formation professionnelle continue agricole, formation aux métiers du sport, centre de formation d'apprentis agricole, autres formations continues, résidence universitaire, restaurant universitaire.



État des lieux

➤ Face à une offre médicale qui se raréfie et se concentre (5 des 7 médecins généralistes sont à Marle et Crécy), la CC du Pays de la Serre porte le projet de Pôles de Santé territoriale, en réalisant deux maisons de santé pluridisciplinaires (ouverture courant 2015) dans ces communes, avec 10 professionnels chacune.

Les équipements et services de soins de la base permanente des équipements de l'INSEE, en 2013 :

Établissements de santé : **de court, moyen, long séjour, établissement psychiatrique avec hébergement, centre de lutte contre le cancer, urgences, maternité, centre de santé, structures psychiatriques en ambulatoire, centre de la médecine préventive, dialyse, hospitalisation à domicile.**

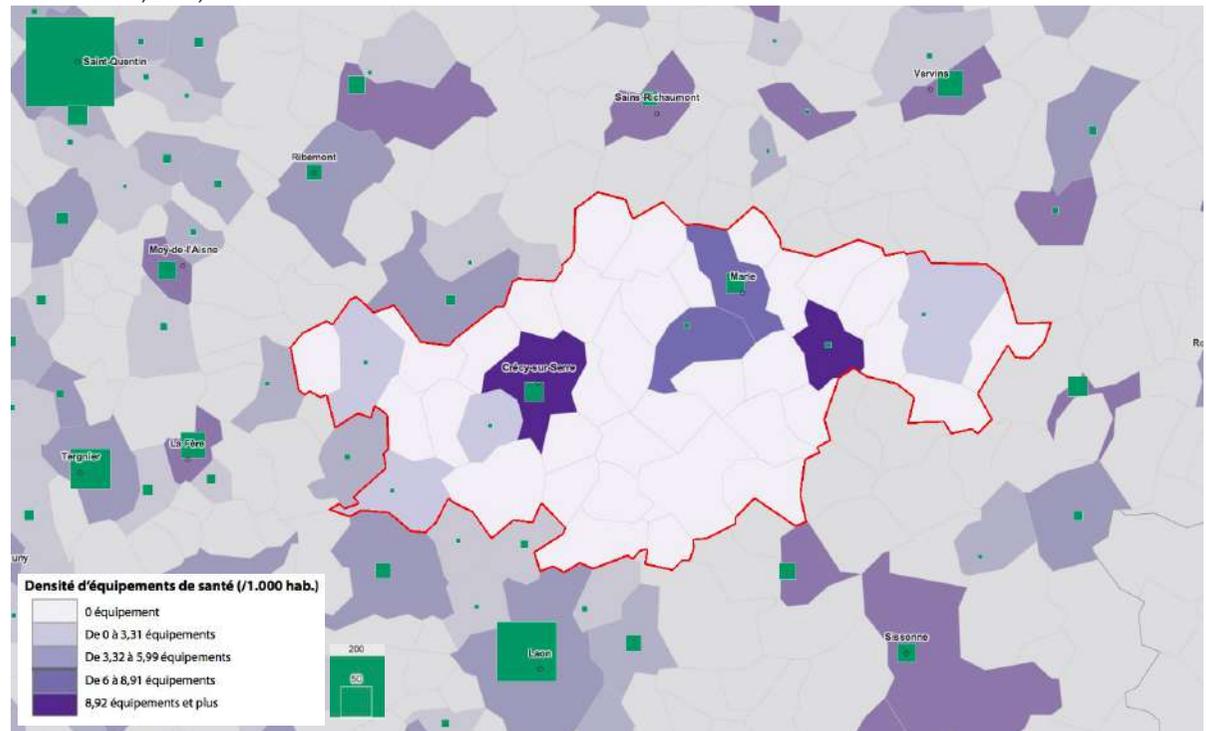
Les fonctions médicales et paramédicales : **médecin omnipraticien, spécialistes : cardiologue, dermatologue-vénérologue, gynécologue médicale/obstétrique, gastro-entérologue, psychiatre, ophtalmologue, ORL, pédiatre, pneumologue, radiodiagnostic et imagerie médicale, stomatologue, chirurgien dentiste, sage-femme, infirmier, masseur kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, audio prothésiste, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur IRM.**

Établissement et services à caractère sanitaire : **pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, transfusion sanguine, établissement thermal, établissement de lutte contre l'alcoolisme.**

Action sociale : pour **personnes âgées : hébergement, soins à domicile, services d'aide, foyer restaurant, services de repas à domicile** ; pour **enfants en bas âge : garde d'enfant en âge préscolaire** ; pour **les handicapés : hébergement** et services ambulatoires ou à domicile **d'enfants handicapés**, hébergement et services **d'adultes handicapés ; travail protégé** ; hébergement ou action éducative **d'aide sociale à l'enfance ; CHRS, centre provisoire d'hébergement, centre d'accueil de demandeurs d'asile, autres établissements.**

➤ Globalement, le Pays de la Serre est sous-équipé (offre médicale et sociale) mais est relativement bien équipé en établissements de santé comme ceux pour enfants handicapés et personnes âgées, dont le rayonnement dépasse les limites du territoire.

Les services et les équipements de santé, d'action sociale et établissements de soins dans le Pays de la Serre en 2012 : répartition et densité pour 1 000 habitants (Source : Base Permanente des équipements, INSEE, 2013 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



Nombre total d'équipements et densité d'équipements et de services aux particuliers dans le Pays et de la Serre et les territoires de comparaison (Source : BPE, 2013, INSEE ; traitement EAU – Proscot)

Domaines	Fonctions médicales et paramédicales		Action sociale		Etablissements de santé	
	Nombre	Densité	Nombre	Densité	Nombre	Densité
CC du Pays de la Serre	33	22	3	2,0	10	6,5
Région Picardie	6 761	35	749	3,9	1 248	6,5
Département Aisne	1 968	36	191	3,5	378	7,0
CC de la Champagne Picarde	56	27	9	4,4	10	4,9
CC du Val de l'Oise	61	37	5	3,0	7	4,2
CA du Pays de Laon	165	38	19	4,4	32	7,4

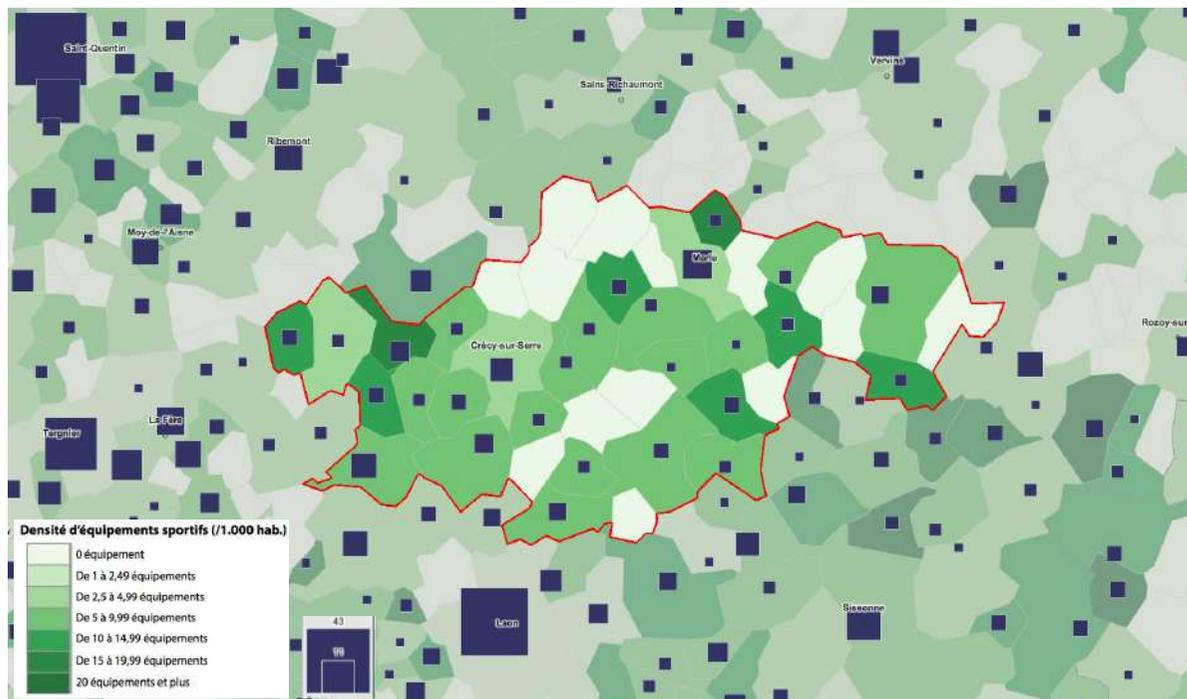
État des lieux

➤ Répartis dans la quasi-totalité des communes du Pays, les équipements culturels et de loisirs sont principalement dédiés à la pratique sportive (terrains et salles multisports, bassin de natation, boulodrome, ...)

Nombre total d'équipements et densité d'équipements de sport, culture et de loisirs dans le Pays et de la Serre et les territoires de comparaison (Source : BPE, 2013, INSEE ; traitement EAU – Proscot)

Domaines	Sport culture loisirs	
	Nombre	Densité
CC du Pays de la Serre	81	53
Région Picardie	6 248	33
Département Aisne	1 865	35
CC de la Champagne Picarde	123	60
CC du Val de l'Oise	79	48
CA du Pays de Laon	121	28

Les équipements de sport, culture et de loisirs dans le Pays de la Serre en 2012 : répartition et densité pour 1 000 habitants (Source : Base Permanente des équipements, INSEE, 2013 ; traitement EAU – Proscot, 2014)



Les équipements de culture, sport et de loisirs de la base permanente des équipements de l'INSEE, en 2013 :

Les équipements sportifs : bassin de natation, boulodrome, tennis, équipement de cyclisme, domaine skiable, centre équestre, athlétisme, terrain de golf, parcours sportif, sports de glace, plateau extérieur ou salle multisports, salle ou terrain de petits jeux, terrains de grands jeux, salle de combat, salle ou terrain spécialisé, salle non spécialisée, roller-skate-vélo bicross ou freestyle, sports nautiques

Les équipements de loisirs : baignade aménagée, port de plaisance – mouillage, boucle de randonnée.

Les équipements culturels et socioculturels : cinéma, théâtre.



État des lieux

- Face aux diverses problématiques et besoins sociaux de ses population, le Pays de la Serre met en œuvre de nombreux services visant à améliorer le quotidien de ses habitants, avec la Maison de Soins de Marle (ouverture 2015) et celle de Crécy (au-delà de 2015), la halte-garderie, le Relai Parents et Assistantes Maternelles, le portage de repas à domicile pour les personnes âgées, ...

L'action sociale et de services aux populations organisée par le Pays de la Serre (Sources variées)

Mercredis récréatifs

Les Câlinous Halte-Garderie

Info RAM

Accueil de loisirs

Gouvernance

Politiques de santé

↘ Le plan stratégique régional de santé de Picardie : Trois finalités :

- promouvoir l'égalité devant la santé, dès les âges les plus jeunes de la vie ;
- préserver ou restaurer la capacité d'autonomie de chacun ;
- renforcer la protection de la santé face aux évolutions des enjeux sanitaires.

↘ Les priorités du schéma régional de prévention (2012-2017), dont les grands axes sont :

- le ciblage de l'effort collectif sur les déterminants les plus préoccupants en région ;
- l'accompagnement des acteurs vers davantage de coordination, de collaboration et de mutualisation ;
- la recherche des stratégies les plus adaptées à la réduction des inégalités sociales de santé ;
- et le développement d'une culture d'évaluation permettant l'amélioration et l'ajustement continus des pratiques des acteurs.

↘ Les objectifs du schéma régional de l'offre de soins (2012-2017)

- Structurer une offre de soins pérenne et graduée,
- Organiser les filières de soins pour faciliter l'orientation des patients vers les filières les plus adaptées et au plus près de chez eux,
- Rendre attractive l'offre de soins pour fidéliser les professionnels et favoriser leur installation dans les zones dites "fragiles".

- Accompagner l'adaptation de l'offre de premier recours et en développement l'usage de la télémédecine.

↘ Les objectifs du schéma régional de l'offre sociale et médico-sociale (2012-2017), en matière de :

- Accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- Le parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Accompagnement des personnes âgées
- Difficultés spécifiques

↘ Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (2012-2017), autour de 5 objectifs stratégiques :

- Faciliter l'accès aux droits pour éviter la renonciation aux soins.
- Faciliter l'accès à la prévention, la promotion et l'éducation à la santé.
- Faciliter l'accès aux soins.
- Faciliter l'accès aux accompagnements médico-sociaux.
- Adapter les pratiques professionnelles aux besoins des personnes en situation de précarité et renforcer les compétences des acteurs locaux.

↘ Programme régional de télémédecine (ARS), qui comprend 7 points :

- Développer la télémédecine en structures d'exercice regroupées,
- Développer la télémédecine en permanence de soins en établissements de santé (PDSSES),
- Prendre en charge les Accidents cardio-Vasculaires en situation d'urgence,

- Développer les téléconsultations de spécialités avancées entre les établissements,
- Développer les télécommunications dans les Unités de consultation et de soins ambulatoires,
- Développer la télémédecine en structures médico-sociales,
- Développer les services numériques pour la santé et l'autonomie.

Politiques culturelles et politiques sportives

↘ Aisne 100 % sport (Conseil général de l'Aisne)

- Le conseil général de l'Aisne développe une politique d'accès au sport pour tous, en maintenant les dispositifs d'investissement et de soutien : développement d'aides, en direction des comités sportifs départementaux, des clubs et des offices municipaux des sports (à la fois en terme de fonctionnement et d'investissement en matériel sportif, pédagogique, et informatique), des athlètes (bourses de compétition ou de formation), et d'aides à l'organisation de compétitions.

↘ Politique de développement du sport de la Région Picardie.

○ 3 grandes priorités :

- Instituer et faire vivre un droit au sport en Picardie,
- Soutenir le sport de haut niveau pour promouvoir les territoires,
- Animer un pacte civique du sport conjuguant projet éducatif et projet sportif.



- Dispositifs mis en place au sein du Pays de la Serre
- Le jardin musical, l'école de musique du Pays de la Serre, qui permet dès l'âge de 3 ans et demi de se familiariser avec le monde de la musique (éveil musical) et d'en apprendre le fonctionnement.
- Les Mercredis créatifs : accueil périscolaire et activités d'éveil et de loisirs (à Chéry-lès-Pouilly et Couvron-et-Aumoncourt).

Politiques éducatives

➤ Le projet éducatif régional global pour la Picardie (réussite éducative – Grande cause régionale)

Au-delà de ses compétences en matière de lycée et de formation professionnelle, la Région a décidé d'agir sur la « chaîne éducative » qu'il s'agit de conforter pour que les jeunes Picards bénéficient, dès leur naissance, des meilleures conditions pour réussir leur entrée dans la vie adulte.

L'objectif global est de permettre à chaque jeune Picard de construire son projet de vie et de s'insérer professionnellement. En 2012, la Région et l'académie d'Amiens ont partagé trois objectifs prioritaires : ouvrir les portes de l'orientation et favoriser la découverte des métiers, donner les mêmes chances de réussite à tous les jeunes Picards, favoriser l'engagement et l'épanouissement des jeunes.

Interdépendances

➤ Équipements et solidarité

- Les équipements et les services de proximité jouent un rôle important dans la vie local. Par là, ils constituent des lieux de vie, de rencontre où se construit une certaine cohésion sociale.
- La présence d'équipements et de professionnels de santé est d'autant plus importante que les personnes ne disposent pas ou peu de moyen individuel de locomotion (dépendance) ou que les personnes isolées sont nombreuses.
- Les équipements de type salles non spécialisées (salle des fêtes), gymnase, terrains de grands ou de petits jeux permettent également d'organiser des événements festifs, associatifs, sportifs, qui participent à une émulation de la vie locale.

➤ Équipements et attractivité du cadre de vie

- Les équipements participent à la vitalité d'un territoire, à sa capacité à répondre aux besoins des habitants, notamment pour ceux les plus courants.
- La concentration d'équipements et de services dans certains bourgs concoure à leur assise territoriale. La répartition d'un certain nombre dans les espaces de vie (des villes aux bourgs en passant par les villages) participe à l'image de "campagne vivante" et à l'attractivité territoriale.
- Les écoles sont les premiers équipements participant à la vie locale. Toutefois, leur regroupement au sein d'une même commune favorise les déplacements des parents et le ramassage scolaire (mutualisation des déplacements pour les différents niveaux), participe à la création de pôles de vie intercommunaux et facilite la mutualisation

des moyens financiers (collectivités locales) en milieu rural.

➤ Équipements et mobilité / déplacements

- La répartition plus ou moins équilibrée des équipements dans un territoire, ainsi que leur présence ou non, engendre un déplacement. La concentration de ces équipements au sein de pôles d'équipements, de services et de soins, permet la rationalisation de l'offre de transport collectif, mais également des déplacements individuels (déplacements à motifs multiples).

Enjeux

- Le territoire doit pouvoir répondre, suivant ses capacités d'investissement public néanmoins, aux besoins de ses habitants actuels et futurs : à la recherche de services et d'équipements nombreux sur leur lieux de résidence, ils participent d'autant plus à la vie locale.
- Cette présence forte d'équipements suscite également l'attractivité résidentielle du territoire, par une offre large et variée. Le développement de services publics ou le soutien de la collectivité locale à l'équipement dans certains secteurs (santé par exemple) participe à la vivacité locale en suscitant l'effet d'entraînement pour l'implantation d'autres équipements.

Perception des acteurs

Tendances

- La répartition des modes d'occupation des sols confirme l'identité rurale et agricole du territoire avec 88% de la superficie totale du territoire à vocation agricole et quelques 8 % d'espaces naturels (toutes catégories confondues : forêts, zones humides...). Moins de 5% du territoire sont artificialisés*.
- Les terres agricoles ont régressé de 117 ha au profit d'une hausse des surfaces artificialisées de 74,8 ha (environ 64%), des espaces forestiers et semi-naturels ainsi que des zones humides (+ 43,2 ha) sur la période 2002-2012.

On entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.

Mode d'Occupation des Sols : État des lieux des évolutions (base MOS PICARDIE, traitement E.A.U.)

Bilan des surfaces	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Zones humides	Surfaces en eau	Cabanisation	TOTAL Ha
2002	1 922	38 164	2 696	338	123	1	43 244
2010	1 966	38 047	2 727	350	122	1	

Mode d'Occupation des Sols : état des lieux des évolutions (base MOS PICARDIE, traitement E.A.U.)

Mutations 2002-2012 ha					
Type d'espace d'origine (gains/perte) en ha	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Zones humides	Surfaces en eau
Territoires artificialisés	-	-64,0	-9,5	-0,7	-0,7
Territoires agricoles	+ 64,0	-	+53,4		
Forêts et milieux semi-naturels	+ 9,5	-53,4	-	12,4	
Zones humides	+ 0,7		-12,4	-	
Surfaces en eau	+ 0,7				-
Bilan des mutations	+ 74,8	-117,3	+31,5	+11,7	-0,7



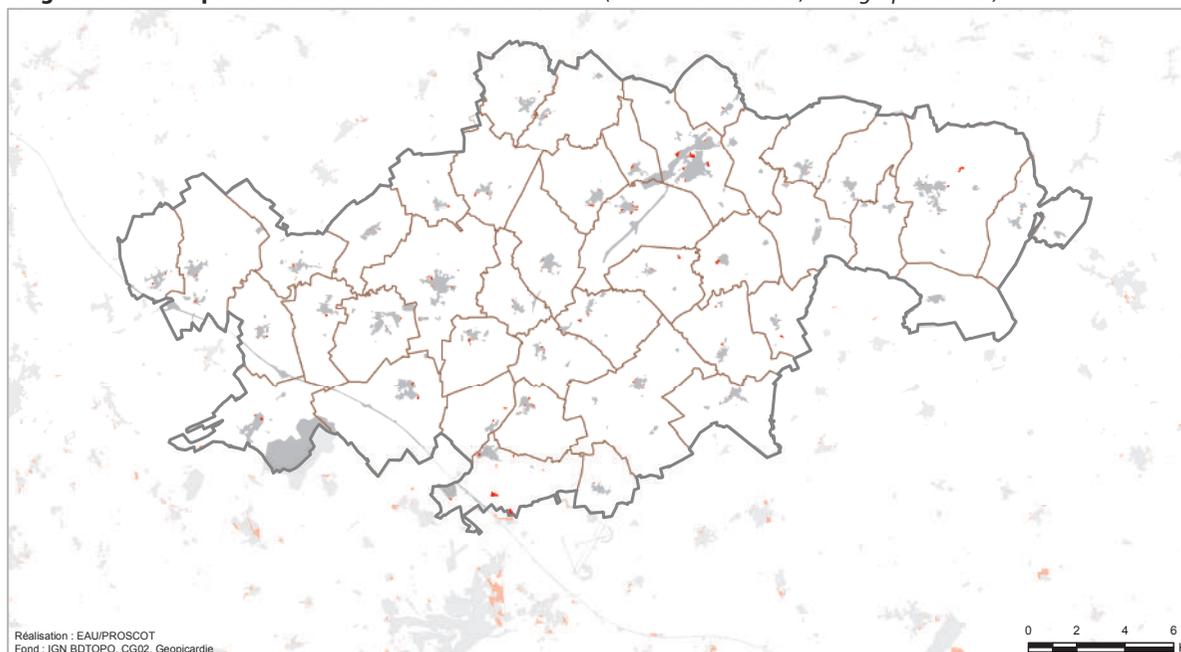
Tendances

↳ Sur les quelques 74,8 ha de hausse des surfaces artificialisées, 33 ha concernent les tissus urbains discontinus, 20,5 ha les d'infrastructures et environ 14 ha à la progression des surfaces d'activités industrielles et commerciales (ZAE du Griffon). La régression des surfaces de chantiers (-11,4 ha) est liée à la finalisation de certains travaux routiers et d'infrastructures.

Analyse détaillée de la progression de l'espace artificialisé (base MOS PICARDIE, traitement E.A.U.)

Progression de l'espace artificialisé (ha)	2002	2010	évolution
Tissu urbain continu	75,7	80,0	+ 4,4
Tissu urbain discontinu	1 043,3	1 076,3	+ 33,0
Zones industrielles et commerciales	585,0	598,9	+ 13,9
Réseau routier et ferroviaire et espaces associés	121,6	142,0	+ 20,5
Aéroports	0,6	0,6	0
Extraction de matériaux	7,6	8,1	+ 0,5
Décharges	15,9	20,4	+ 4,5
Chantiers	30,4	19,0	- 11,4
Espaces vert urbains	18,7	20,2	+ 1,5
Equipements sportifs et de loisirs	22,8	30,9	+ 8,1
TOTAL	1 921,7	1 996,5	+ 74,8

Progression des espaces artificialisés entre 2002 et 2010 (base MOS PICARDIE, cartographie E.A.U.)



Tendances

- ↘ Sur la période 2002-2012 :
 - l'artificialisation des sols a progressé de 74,8 ha, soit en moyenne 9,3 ha par an. Cette artificialisation intéresse majoritairement les terres agricoles ;
 - les espaces agricoles ont régressé de 117,3 ha sur la période, soit 14,7 ha par an. Si 64 ha des sols agricoles ont été artificialisés, on remarque qu'il y a eu d'importants transferts vers les forêts et milieux semi-naturels. Ainsi, le détail de la base de données montre que 45,1 ha de prairies sont devenus des forêts de feuillus (cf. tableau annexe page suivante) ;
 - les forêts et les milieux semi-naturels sont en progression de 31,5 ha par an, du fait de mutations et de déprises agricoles plus fortes que les prélèvements dues à l'artificialisation et la progression des zones humides ;
 - les zones humides ont progressé de 11,7 ha au détriment des espaces de forêt.
 - les surfaces en eau enregistrent un recul de 0,7 ha dû à une artificialisation à vocation d'équipement.

Interdépendances

- ↘ **Agriculture** : le processus d'érosion de l'élevage n'est pas sans conséquences sur la hausse des surfaces boisées et des milieux semi-naturels, mais aussi sur la modification du paysage.

- ↘ **Forme urbaine et optimisation foncière** : le choix des formes urbaines et des densités respectant l'identité architecturale locale, la mobilisation du foncier existant dans les zones d'activités anciennes et obsolètes, mais aussi dans les tissus urbains constituent un réservoir foncier mobilisable et à une maîtrise de la consommation de l'espace en extension.
- ↘ **Développement économique** : la stratégie de développement économique avec l'aménagement du parc d'activité du Griffon et les réserves foncières associées concourent à une artificialisation des terres dans les années à venir.

Gouvernance

- ↘ La faible couverture des communes du Pays de la Serre en documents d'urbanisme communaux concourt à une optimisation de la consommation foncière.
- ↘ Le futur SCoT sera en capacité de définir un projet de territoire qui permettra de modérer et d'optimiser la consommation d'espace tout en répondant aux objectifs de construction aux besoins locaux et aux développements économiques.

ZA du Griffon, aménagement de la desserte interne et pré-verdissement



Développement pavillonnaire en extension des urbanisations constituées



Bilan détaillé des changements d'occupation du sol entre 2002 et 2010

Bilan des mutations d'espaces entre 2002 et 2010 <i>(pour chacune des type de surfaces ci-dessous, les colonnes renseignent l'origine de la surface gagnée ou la destination de la surface perdue)</i>	Tissu urbain continu	Tissu urbain discontinu	Zones industrielles et commerciales	Réseau routier et ferroviaires et espaces associés	Extraction de matériaux	Décharges	Chantiers	Espaces verts urbains	Equipements sportifs et de loisirs	Terres arables hors périmètre d'irrigation	Vergers et petits fruits	Prairies	Forêts de feuillus	Pelouses et pâturages naturels	Landes et broussailles	Forêts et végétation arbustive en mutation	Marais intérieurs	Plans d'eau	Bilan : surface gagnée ou perdue (hectares)
Tissu urbain continu										+2,1		+1,4				+0,9			+4,4
Tissu urbain discontinu			-0,1				+1,8			+18,1		+10,2	+1,3			+1,7			+33,0
Zones industrielles et commerciales		+0,1					+0,9		-0,6	+10,9		+2,1				+0,4			+13,9
Réseau routier et ferroviaires et espaces associés							+20,5												+20,5
Extraction de matériaux							-0,7			+0,5						+0,7			+0,5
Décharges										+1,9			+1,0			+1,0	+0,7		+4,5
Chantiers		-1,8	-0,9	-20,5	+0,7					+8,1		+0,5	+0,5			+2,0			-11,4
Espaces verts urbains										+0,8		+0,7							+1,5
Equipements sportifs et de loisirs			+0,6							+0,9		+5,8						+0,7	+8,1
Terres arables hors périmètre d'irrigation	-2,1	-18,1	-10,9		-0,5	-1,9	-8,1	-0,8	-0,9			+161,0	-13,4		+0,3	+2,9			+107,5
Vergers et petits fruits												-2,5							-2,5
Prairies	-1,4	-10,2	-2,1				-0,5	-0,7	-5,8	-161,0	+2,5		-45,1			+1,9			-222,3
Forêts de feuillus		-1,3				-1,0	-0,5			+13,4		+45,1		-1,9	-7,3	-2,3	-12,4		+31,8
Pelouses et pâturages naturels													+1,9						+1,9
Landes et broussailles										-0,3			+7,3			+1,0			+8,0
Forêts et végétation arbustive en mutation	-0,9	-1,7	-0,4		-0,7	-1,0	-2,0			-2,9		-1,9	+2,3		-1,0				-10,1
Marais intérieurs						-0,7							+12,4						+11,7
Plans d'eau									-0,7										-0,7

État des lieux

- Inscrit dans la géologie de l'extrémité Nord du bassin parisien, le Pays de la Serre prend place dans la plaine du Grand Laonnois. Celle-ci se subdivise en plusieurs entités géologiques : le Marlois, le Laonnois, la Champagne picarde et le massif de Saint-Gobain.

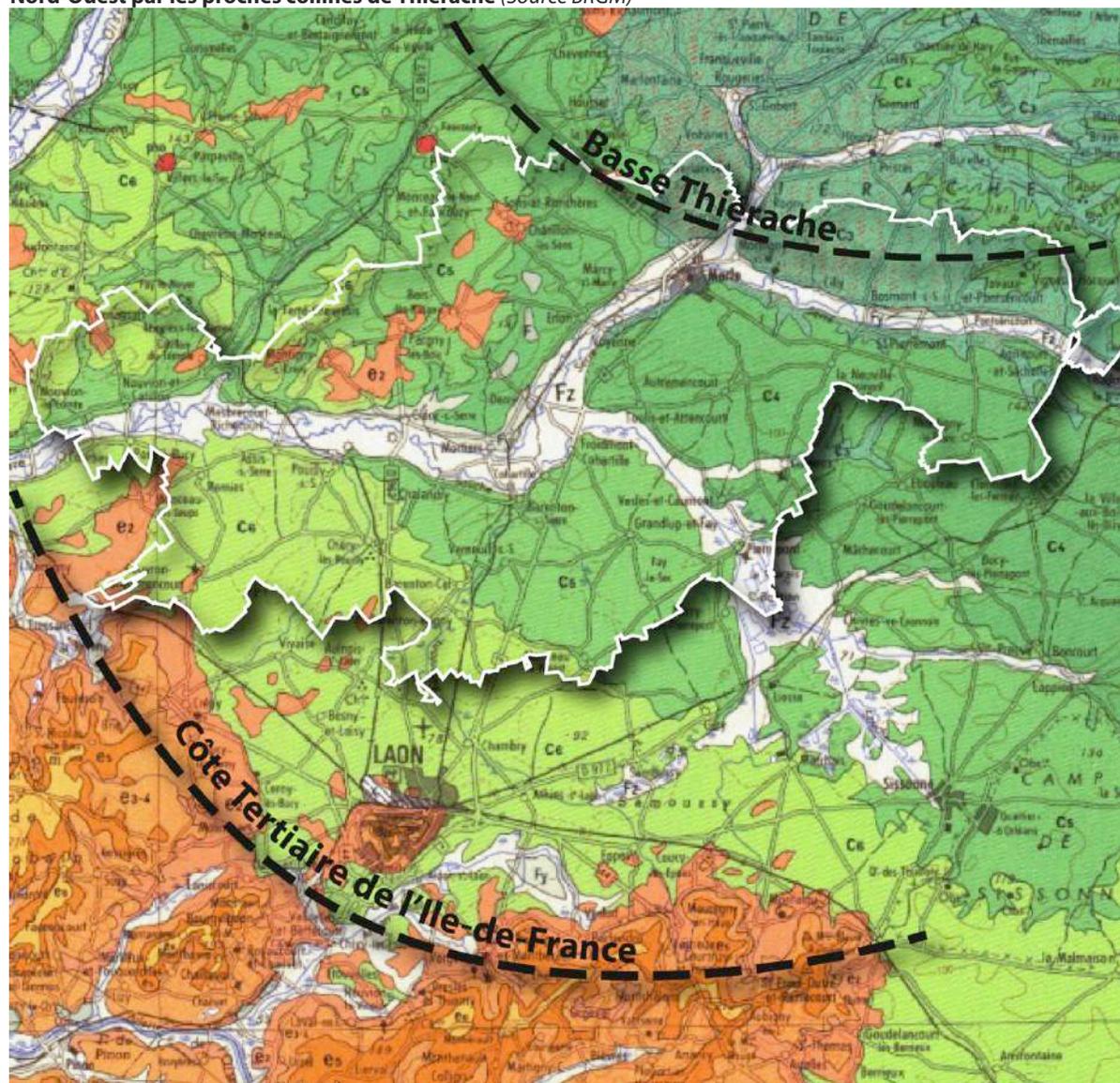
- Le Grand Laonnois est délimité, au sud, par les plates-formes structurales du bassin parisien (côte tertiaire d'Ile-de-France au profil disséquée par des vallées et vallons). Au nord, la basse Thiérache annonce la proximité d'une structure géologique plus ancienne d'âge jurassique : les marges des massifs primaires des Ardennes.

- Le Grand Laonnois présente une structure de vastes plaines crayeuses, drainées et couvertes d'une couche limoneuse fertile.

La richesse et la qualité agronomique de la couverture limoneuse recouvrant la table crayeuse sont les atouts agricoles du territoire et, plus largement celle des grandes plateaux cultivés du Nord de l'Aisne (le Santerre, le Vermandois, le Laonnois).

- Une série de buttes-témoins ponctuent cette structure de plaine ; la butte-témoin de Laon constituant le principal repère de ce patrimoine géologique.

Géologie : le Grand Laonnois, une structure de plaine crayeuse délimitée au sud par la côte d'Ile-de France, au Nord-Ouest par les proches collines de Thiérache (Source BRGM)



État des lieux

➤ La topographie plane, dont l'altitude moyenne avoisine les 100 mètres, est animée par de molles et amples ondulations.

Le relief présente une légère déclivité orientée Nord-Est – Sud-Ouest, en direction du centre du bassin parisien.

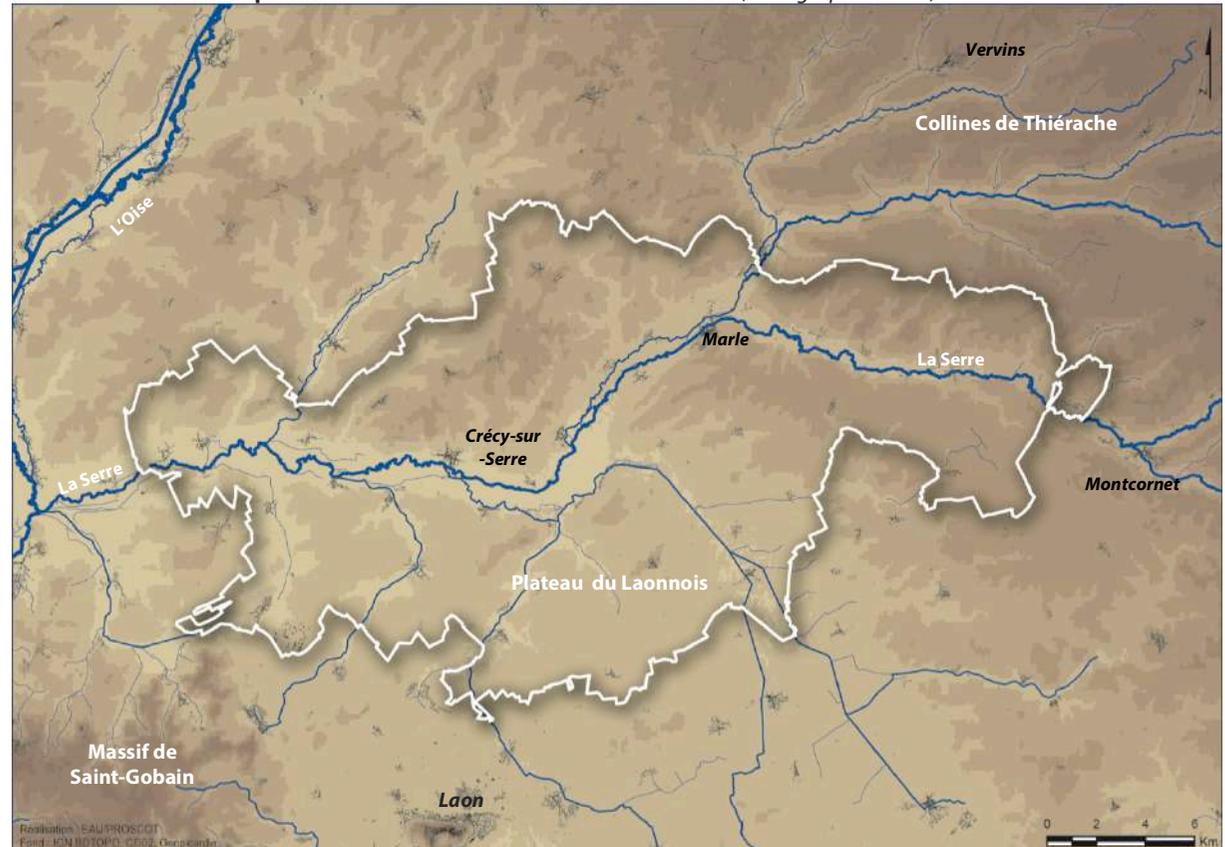
Les hauteurs les plus élevées avoisinent les 150 mètres sur le coteau Nord de la vallée de la Serre puis le plateau déroule ses paysages en pente douce pour se stabiliser aux alentours de 80 – 90 mètres.

➤ Les grandes ondulations du relief sont modelées par la présence de vallées humides et de vallées sèches secondaires. La vallée de la Serre présente un profil topographique plus prononcée et dessine les contours d'une séquence à part, hors plateau.

➤ Trois séquences topographiques se distinguent :

- le Nord-Est du territoire est légèrement animé par des mouvements du relief correspondant aux amorces des collines de Thiérache : plateaux ondulés entrecoupés de vallons étroits et profonds ;
- au sud de la vallée de la Serre, le vaste plateau cultivé et les buttes boisées annoncent la proximité du paysage des collines du laonnois et de la ville haute de Laon ;
- la vallée de la Serre marque le trait d'union entre la Thiérache et les marches Nord du vaste plateau agricole du laonnois.

Relief : une structure de plateau traversée d'Est en Ouest par la vallée de la Serre, des horizons plus animés au Nord-Est annoncent la proximité des collines de la Thiérache voisine (cartographie E.A.U.)



Une structure topographique plane rythmée des buttes-témoins et des vallées



État des lieux

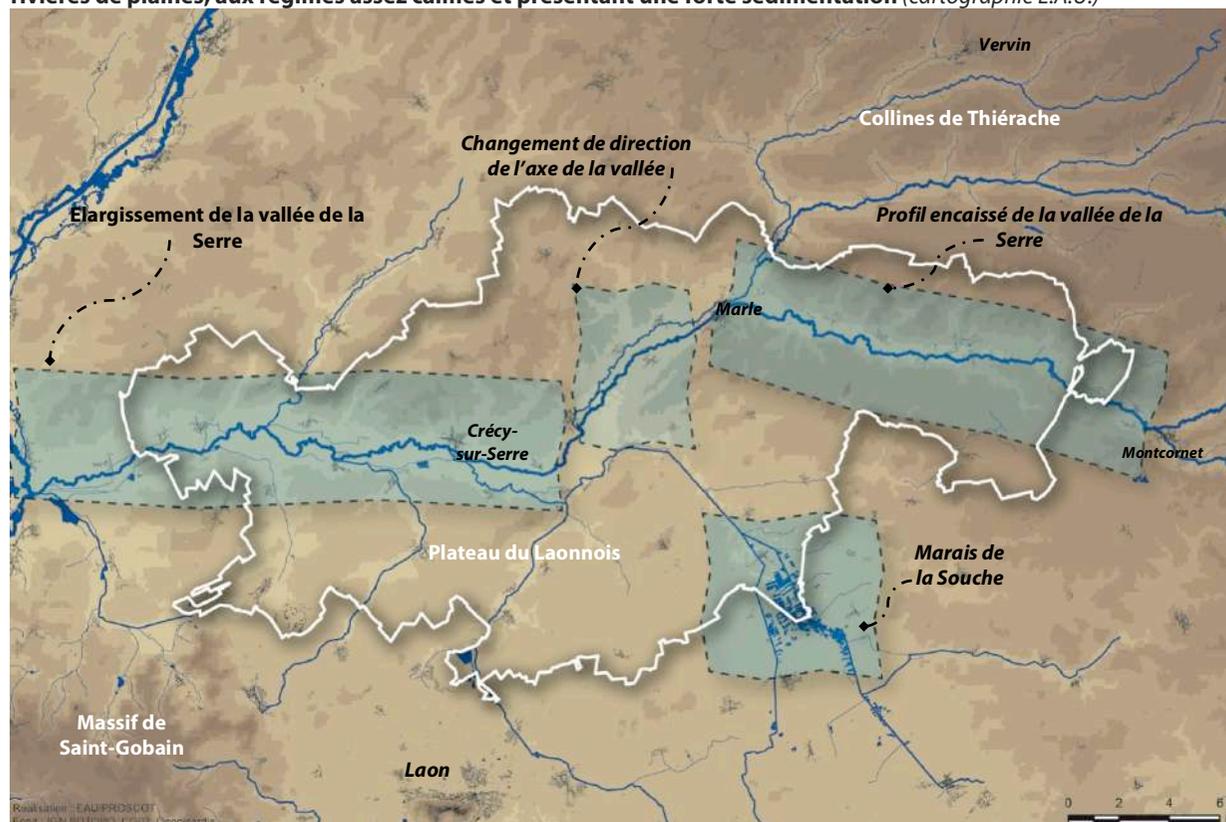
➤ Sur le territoire, le réseau hydrographique pérenne est peu développé : deux grandes vallées à fond plat, l'une alluviale, la Serre, et l'autre tourbeuse, la Souche sont alimentées par la nappe de la craie.

- La vallée de la Serre imprime subtilement le relief du territoire. Le profil de la vallée de la Serre se caractérise par des coteaux relativement prononcés jusqu'à Marle. A la hauteur de Marle, le coteau nord s'affaiblit progressivement à l'approche de la vallée de l'Oise, le coteau sud conserve une pente plus marquée. Le profil de la vallée de la Serre présente une modification de son cours : à Marle, la Serre prend soudainement une direction sud-ouest sur quelques kilomètres puis reprend son axe initial jusqu'à l'Oise.
- La Souche, dont le cours est rectifié, constitue l'épine dorsale d'un vaste secteur autour duquel s'articulent les marais de la Souche dont les dépressions sont occupées par un marais tourbeux boisé, percé de nombreux petits étangs issus de l'exploitation de la tourbe.

➤ Si la Serre et la Souche sont les deux principaux cours du réseau hydrographique de deux autres vallées secondaires incisent et drainent le plateau :

- le Vilpion, dont le cours à la hauteur de Marle, double celui de la Serre, marque un élargissement de vallée, puis vient grossir les eaux de la Serre.
- le Barenton, le Rucher et le Broyon, affluents de la Serre, coulent dans des faibles dépressions et créent des marais tourbeux.

Hydrographie : le réseau fait partie du Bassin Seine-Normandie et la majorité des cours d'eau appartiennent aux rivières de plaines, aux régimes assez calmes et présentant une forte sédimentation (cartographie E.A.U.)



Vallée de la Serre



La Serre



Les marais de la Souche



Interdépendances

↳ Substrat et agriculture

- Comme dans la plus grande partie du Bassin parisien, il existe un rapport net entre le substrat géologique en place et la végétation : grandes cultures sur les limons du Quaternaire, prairies dans les secteurs de limons et peupleraies plantées dans les séquences d'alluvions modernes.

↳ Qualité des sols et paysage

- Une qualité des sols et une richesse agro-économique qui caractérisent des systèmes de production orientés depuis le milieu du XIX^{ème} siècle vers les cultures générales céréales, betteraves et oléo-protéagineux.

↳ Substrat et matériaux

- La présence de matériaux utiles ayant / faisant l'objet d'une exploitation, d'une valorisation :
 - sables et grès exploités pour le pavage et la construction, anciennes gravières dans la vallée de la Serre de Marle à Crécy-sur-Serre.
 - limons intensément exploités comme terre à brique (Crécy-sur-Serre, Marle, Bosmont-sur-Serre, etc.).
 - craie jaunâtre valorisée comme pierres de construction (carrière de Pierrepont).
 - craie blanche utilisée comme matériaux d'empierrement, pour l'amendement.
 - tourbes, exploitées jusqu'à la dernière guerre (marais de Pierrepont). Aujourd'hui, les anciennes exploitations sont soit abandonnées (dans ce cas les tourbières se reconstituent) soit aménagés en étangs (chasse et pêche).

Gouvernance

Enjeux

Carrière de craie, route de Crécy-la-Chapelle



Cultures sur les limons du Quaternaire (Eocène)



État des lieux

➤ Le Pays de la Serre prend place dans l'unité paysagère de la Grande Plaine Agricole du nord de l'Aisne dont les vastes étendues cultivées se déroulent depuis le Vermandois, au nord-est du département jusqu'à la Champagne picarde, au Sud de Soissonne.

➤ Si la continuité des vastes étendues agricoles ouvertes caractérise la Grande Plaine Agricole (topographie douce, richesse et qualité agro-économique des sols), celle-ci présente des ambiances architecturales, des appartenances culturelles et historiques marquées qui délimitent des sous-ensembles paysagers et des entités géographiques homogènes reconnus : le Vermandois, la plaine du Laonnois, la Champagne, le Marlois Porcien et le Marlois auquel se rattache le Pays de la Serre.

➤ Pleinement inscrit dans la Grande Plaine Agricole du nord de l'Aisne, le Pays de la Serre est cependant un territoire d'interface. Ses marges sont animées ou au contact immédiat d'ambiances paysagères diverses : la Basse Thiérache au Nord, le massif forestier de Saint-Gobain au Sud-Ouest, la vallée de l'Oise à l'Ouest, le Marlois porcien au Sud-Est.

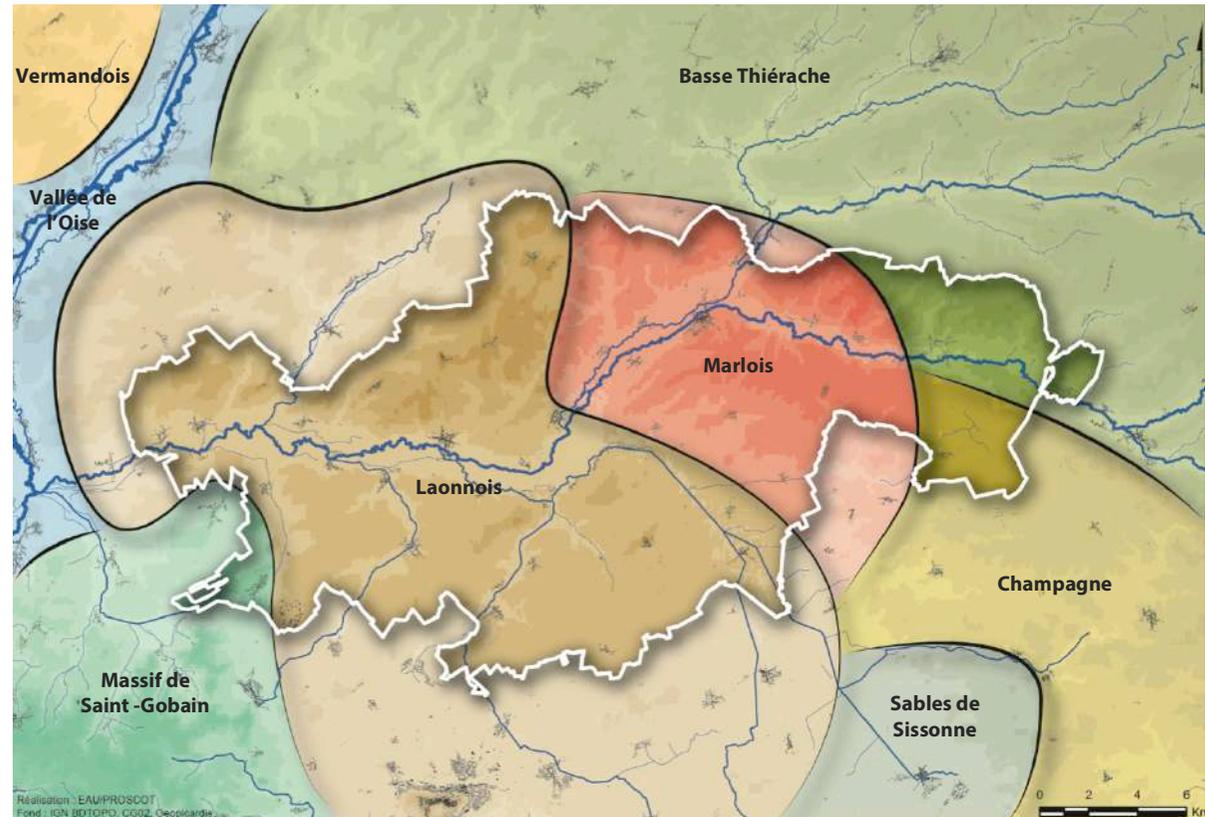
Les unités paysagères du département de l'Aisne (cartographie E.A.U.)



État des lieux

- ↘ Deux paysages référents couvrent et bordent le territoire du Pays de la Serre. Il ne s'agit pas de paysages spécifiques au territoire d'étude mais de paysages représentatifs du Nord du département de l'Aisne :
- La grande plaine agricole du nord de l'Aisne qui se subdivise en une multitude de sous entités paysagères et se déploie sur la quasi-totalité du territoire du Pays de la Serre.
 - la basse Thiérache occupe une infime séquence du territoire située à l'extrémité nord-est de la vallée de la Serre.

Les paysages référents du Pays de la Serre (cartographie E.A.U.)



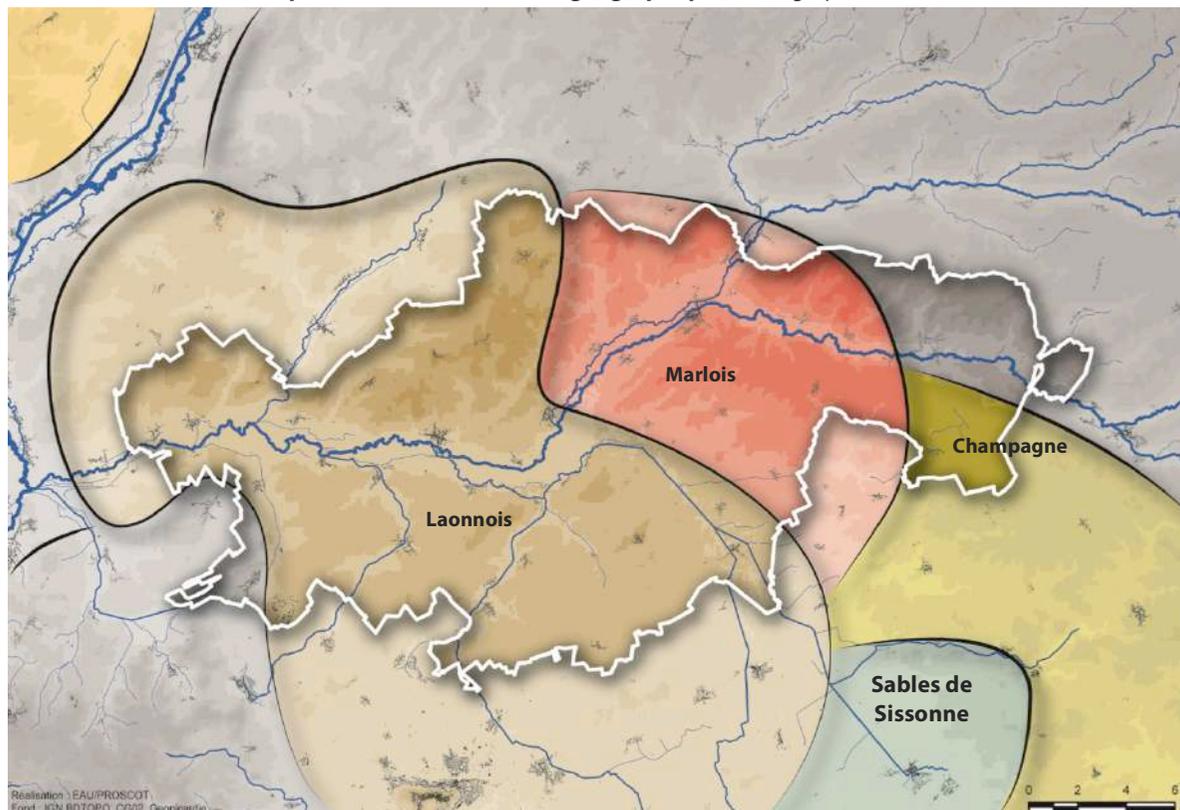
État des lieux

➤ L'entité paysagère *Grande Plaine Agricole*, paysage à la topographie assez douce dominée par les espaces cultivés ouverts, la végétation arborée est assez limitée, se localisant aux abords des villages, aux vallées humides, le long des rivières ou dans les zones non cultivables.

➤ Bien qu'homogène dans ses paysages, elle abrite une réalité complexe de sous-entités. Le Vermandois, la plaine du Laonnois, le Marlois, les sables de Sissonne et la Champagne sont le reflet de spécificités géographiques mais aussi des distinctions culturelles :

- Le Laonnois embrasse quasiment les 2/3 du Pays de la Serre depuis les marches Ouest du territoire (au contact de la vallée de l'Oise amont) jusqu'à un axe allant de Sons-et-Rochères à la commune Pierrepont.
- Le Marlois développe un paysage aux emprises contenues rayonnant autour de la ville de Marle. Il se déploie sur les pentes de la vallée de la Serre et les séquences immédiates des plateaux.
- La Champagne, à l'extrémité Est du territoire, caractérise l'environnement agricole du secteur de Montigny-le-France. Cette courte séquence paysagère annonce la proximité des paysages de la Champagne voisine et du Porcien.

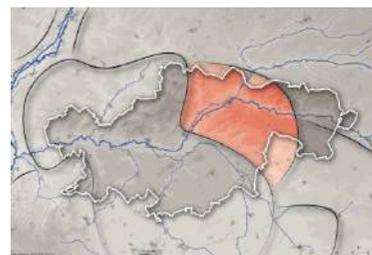
La Grande Plaine et la complexité de ses sous-entités géographiques (cartographie E.A.U.)



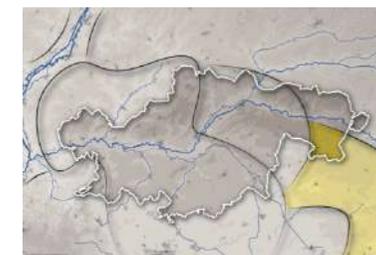
Plein Ouest, le Laonnois embrasse les 2/3 du territoire



Le Marlois rayonne autour de la vallée de la Serre et de Marle



La Champagne annonce les paysages de la Marne voisine



État des lieux

➤ Au Nord-Est du Pays de la Serre, le paysage collinaire de la Thiérache, dévoile un paysage qui se distingue de l'image traditionnellement véhiculée à savoir celle d'un pays de bocage, verdoyant et humide, de prairies et de vergers.

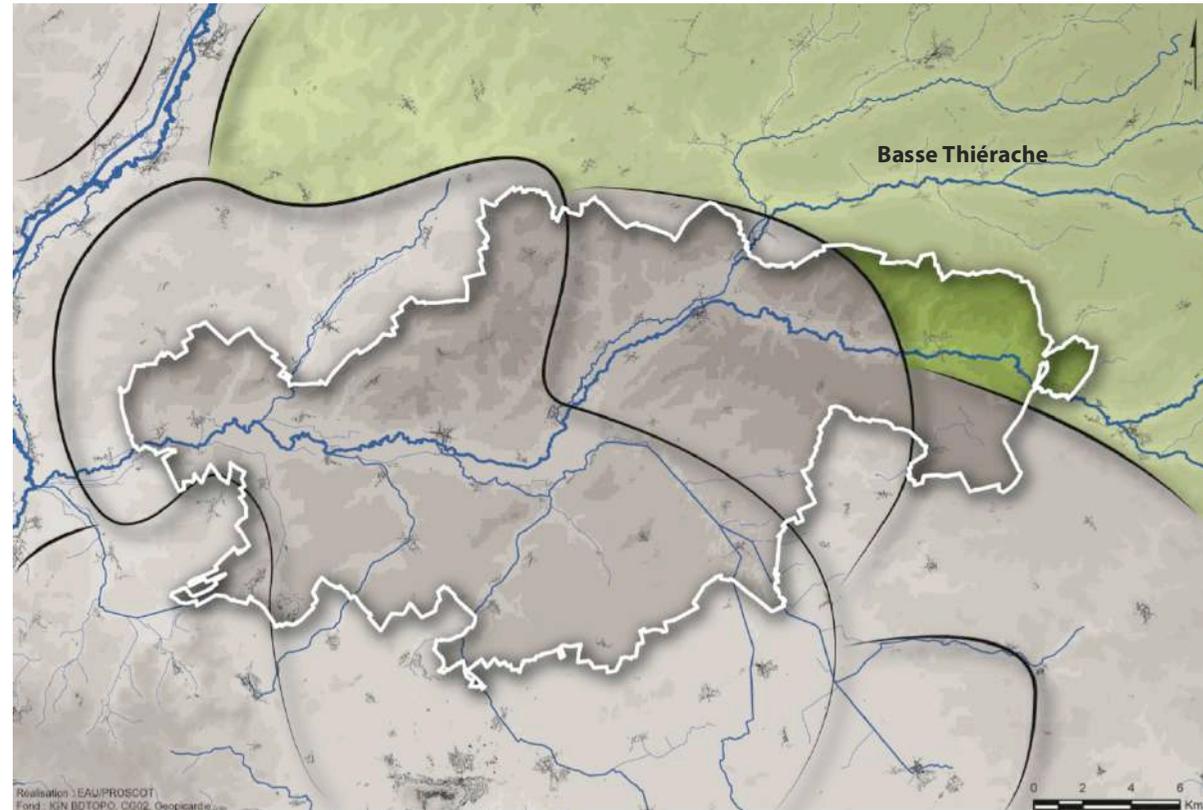
Cette séquence du pays du maroilles et du cidre, des églises fortifiées, de l'élevage et du bocage a connu d'importants bouleversements paysagers en lien avec les évolutions technico-agro économiques. Les pratiques agricoles industrielles de la Grande plaine ont investi la traditionnelle Thiérache d'élevage et de polyculture céréalière.

Ainsi, la Thiérache se scinde entre la Thiérache bocagère, au Nord, et la Thiérache des grandes cultures, au Sud.

➤ Si les deux principaux ensembles paysagers constituent des éléments de perception et d'appréhension tangibles du territoire du SCOT, il est à noter qu'ils présentent des ambiances paysagères sous influence de paysages voisins.

Au contact de la vallée de l'Oise amont, à l'Ouest, la vallée de la Serre élargit son profil, les horizons et les ambiances boisés du massif de Saint-Gobain animent les arrière-plans du Pays de la Serre.

La Basse Thiérache annonce la proximité des paysages collinaires (cartographie E.A.U.)



Des paysages sous l'influence d'ambiances et de paysages connexes au Pays de la Serre



État des lieux

↘ Le motif paysager de grande culture se caractérise par un parcellaire plus large et ouvert de grande culture. Le paysage est « minimaliste », le paysage s'appréhende aisément, en un seul un regard panoramique.

Ce paysage typique des plateaux cultivés du nord de l'Aisne dégage des ensembles visuels amples rythmés par des mouvements de relief et les vallées qui infléchissent les lignes de force du paysage.

Les cultures agricoles constituent l'essentiel des espèces végétales de la Grande Plaine Agricole. Elles contribuent à créer des paysages, certes très dégagés, mais extrêmement changeants au fil des saisons.

↘ La végétation boisée n'est pas réellement absente du grand paysage mais se développe en des lieux et des séquences très précises. Elle ne rentre jamais en concurrence avec les espaces cultivés. Les boisements coiffent le sommet des buttes-témoins, occupent les terres les moins propices à l'agriculture, investissent les secteurs les plus accidentés, ceinturent les villages.

↘ Les boisements se perçoivent de loin, composent un horizon sombre marquant une ligne de crête, un fond de vallée, séquentent le grand paysage en développant des arrière-plans faisant masse.

Un horizon cultivé, rythmé par des verticales paysagères



État des lieux

↳ Le motif paysager de polyculture est une combinaison, un assemblage de motifs agricoles et ruraux. Les espaces pâturés, les champs, la présence de vergers, les boisements aux emprises plus prégnantes dessinent les contours d'un paysage champêtre.

Les boisements prennent place sur des terrains les plus mouvementés, les plus contraints et les moins fertiles. Les cultures et les pâturages occupent les versants doux et les fonds de vallée. La végétation ripisylve et la populiculture investissent les fonds de vallées les plus humides et les rives des cours d'eau.

La trame parcellaire, à la différence de la grande culture de plateau, est un assemblage de petites et moyennes pièces de terres. Les cultures, les boisements, les pâturages alternent, se succèdent...

Ce paysage est caractéristique de la séquence amont de la vallée de la Serre.

La lecture du paysage s'en trouve plus rythmée, plus séquencée : le paysage est changeant, se dévoile au fur et à mesure d'un parcours, d'une traversée...

L'attractivité et la diversité paysagères du Pays de la Serre s'enrichit de la présence, sur ses marges, de paysages reconnus emblématiques pour leur valeur écologique, patrimoniale, historique et culturelle : les savarts de Sissonne et la forêt de Saint-Gobain, les villes de Laon, de Liesse et de Vervins.

Un paysage opulent et intime



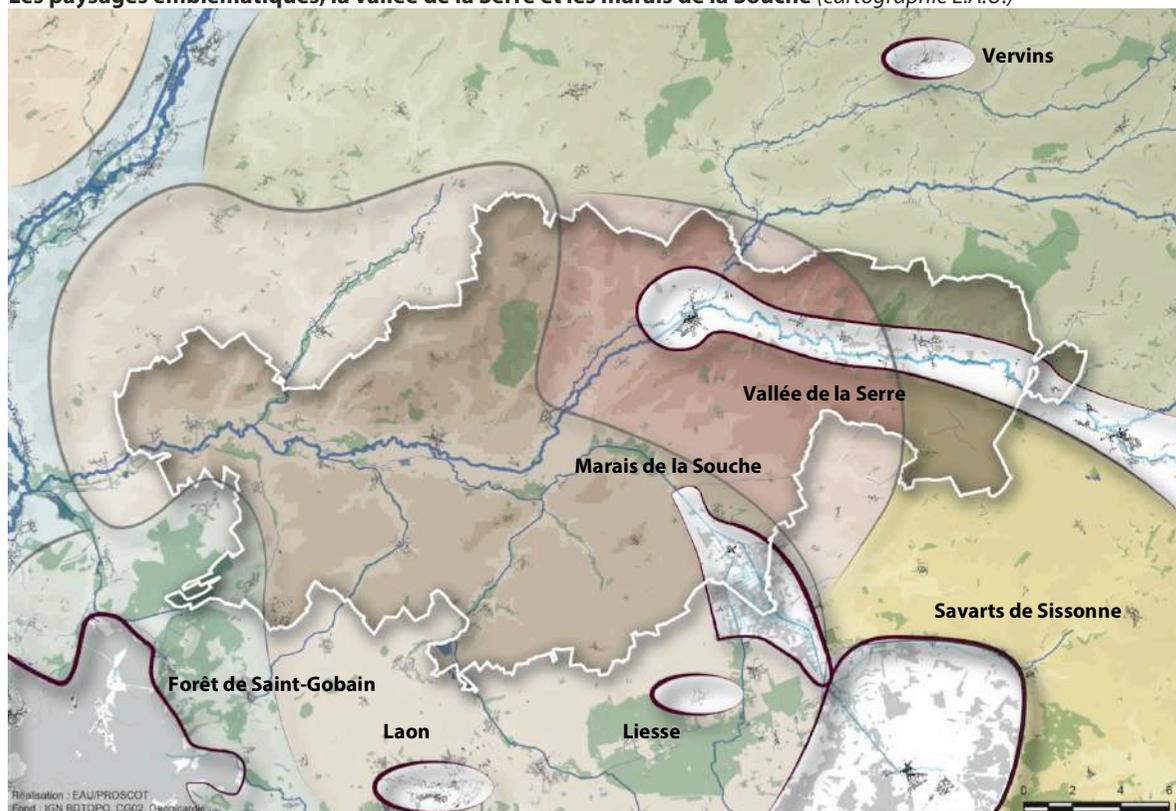
État des lieux

➤ Sur le Pays de la Serre, deux paysages sont reconnus comme emblématiques.

- Le marais de la souche pour son intérêt environnemental et paysager. Protégé, le marais de la Souche est reconnu comme l'une des tourbières de plaine les plus importantes du nord de la France. Il représente une richesse écologique, floristique et faunistique, mais aussi humaine d'une grande exception. Le site témoigne d'une activité ancienne, l'extraction de la tourbe, et d'activités plus récentes comme la pêche, les randonnées.
- En séquence amont de la vallée de la Serre, jusque Marle, la rivière traverse les formations argileuses et marneuses imperméables caractéristiques de la Basse Thiérache. Exutoire de nombreuses vallées, elle est régulièrement alimentée et présente de vastes zones marécageuses. Des bribes de bocage rappellent la Thiérache toute proche.

➤ L'attractivité et la richesse paysagères du Pays de la Serre s'enrichit de la présence, sur ses marges, de paysages reconnus emblématiques pour leur valeur écologique, patrimoniale, historique et culturelle : les savarts de Sissonne et la forêt de Saint-Gobain, les villes de Laon, de Liesse et de Vervins.

Les paysages emblématiques, la vallée de la Serre et les marais de la Souche (cartographie E.A.U.)



Les marais de la Souche



Tendances

- ↘ Une perception globalisée et faiblement valorisée du paysage du nord de l'Aisne qui semble amoindrir l'intérêt de la Grande Plaine Agricole et une grande proximité de paysages symboliques et reconnus (les collines du Laonnois, la vallée de l'Aisne, la Thiérache bocagère) mais aussi la proximité des grands attracteurs touristiques (chemin des Dames et caverne du Dragon, Centerparcs du parc de l'Ailette, etc.).

Interdépendance

↘ Agriculture et paysage

- Le défrichement précoce de la grande plaine agricole a induit très tôt un paysage linéaire, tant par la topographie que par la rareté des boisements. Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, seules les grandes zones agricoles, dont la plaine du laonnois, étaient touchées par ce phénomène. Puis, avec l'évolution de l'agriculture, ce paysage s'est étendu à la Basse Thiérache. Les particularités paysagères se sont estompées et ont uniformisé le paysage d'inscription du Pays de la Serre.

↘ Paysage et identité

- reconnus, protégés, attractifs, évocateurs d'ambiances et d'images, les paysages emblématiques de la vallée de la Serre, des marais de la Souche impriment une typicité et identité locale au Pays de la Serre.

↘ Paysage et perception

- La nudité végétale devient dominante et la topographie plane du territoire d'inscription donnent de l'importance et un impact visuel marquant des éléments architecturaux verticaux, des infrastructures et des équipements de superstructures, des opérations d'aménagement en extension

Gouvernance

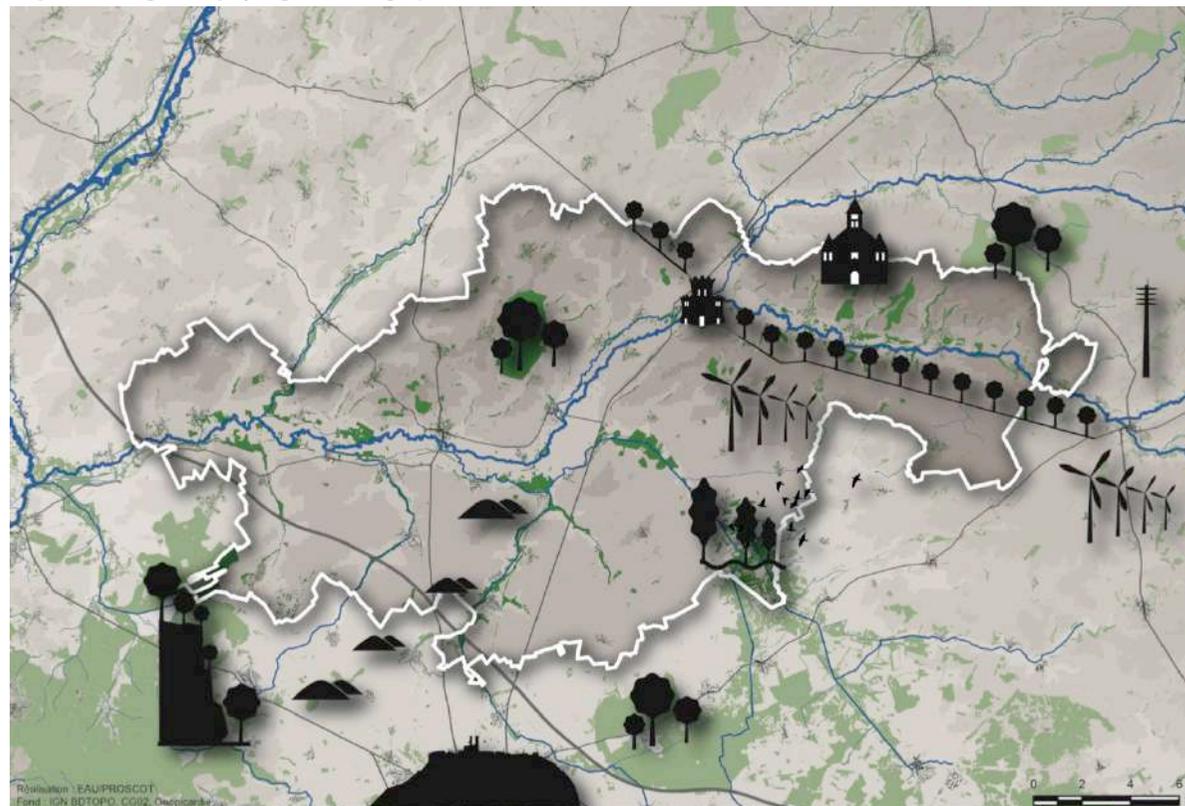
- ↘ **L'atlas des paysages du nord de l'Aisne**, outre sa phase de diagnostic et d'analyse, est un outil qui met en avant une réflexion et un accompagnement sur les paysages naturels et bâtis en devenir.

Enjeux

État des lieux

- Sur le territoire et ses marges, des paysages (naturels ou bâtis) sont perçus comme emblématiques et évocateurs de la valeur architecturale, naturelle, historique et culturelle.
- Ils composent des repères, des signaux paysagers (naturels ou bâtis) :
 - les buttes-témoins coiffées de leur boisement rehaussent le paysage de plaine. En vue lointaine, elles sont de marqueurs paysagers.
 - les forêts de Marle, du Val Saint-Pierre, les marais de la Souche, la forêt de Samoussy forment le patron paysager du territoire par le biais des volumes, des couleurs et des textures.
 - le front de la côte d’Ile-de-France forme au sud, du territoire, un horizon puissant et structurant.
 - Laon se dressant au-dessus de la plaine est considéré comme l’un des plus beaux paysages urbains du nord de la France. Sa silhouette est un spectacle grandiose qui anime le grand paysage.
 - la ville de Marle et ses remparts, les villages de la vallée de la Serre annoncent les paysages de la Thiérache.
 - la route plantée de Montcornet à Marle inscrit une signature dans le grand paysage. Elle annonce la proximité de la vallée de la Serre, le passage entre plaine de l’Aisne et Thiérache.
 - les éoliennes et la tour de télécommunication de Montcornet balisent le grand paysage. Ils constituent de véritables signaux paysagers.

Repères et signaux paysagers (cartographie E.A.U.)



 **Buttes-témoins
du laonnois**

 **Massif forestier**

 **Côte de l’Ile-de-France**

 **Marais de la Souche**

 **Laon - Montagne
couronnée**

 **Marle**

 **Paysage bâti de
Thiérache (église
fortifiée, maison et
grange, ...)**

 **Eoliennes**

 **Antenne
télécommunication
de Montcornet**

 **Route plantée**



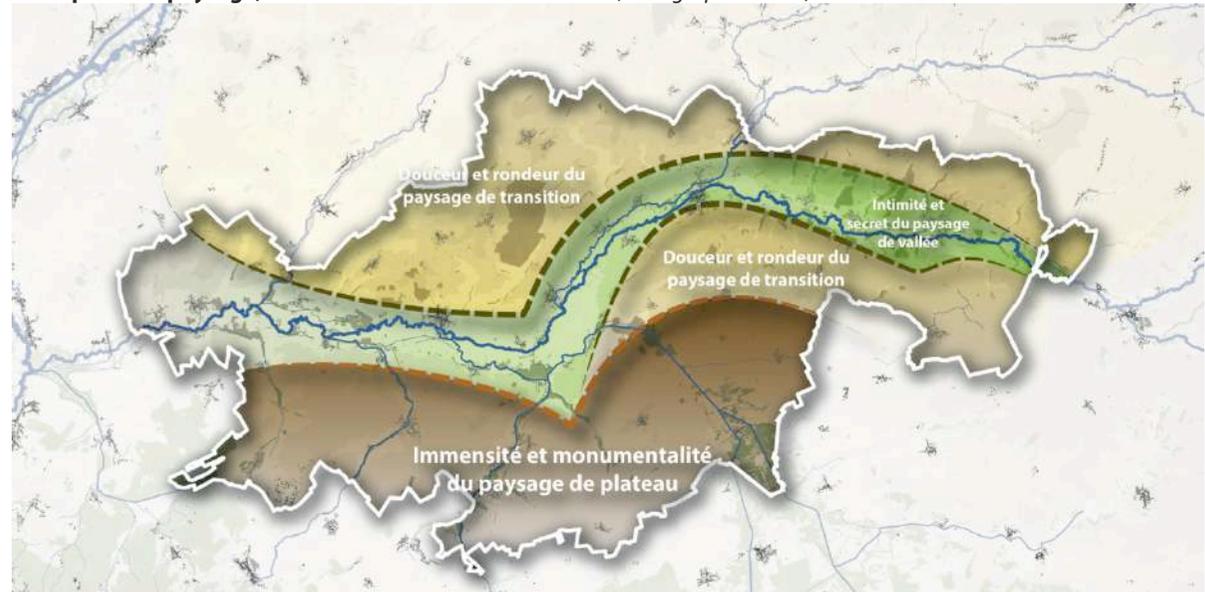
État des lieux

➤ Le Pays de la Serre est une vaste plaine agricole aux paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons dégagés.

Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent en direction de vallées humides. Ces paysages introduisent trois échelles de lecture et des perceptions qui concourent à la tonalité rurale et agricole du Pays de la Serre.

- Une première séquence du territoire introduit une perception et une appréhension globale du territoire. Cette séquence est dominée par l'échelle de l'immensité, de l'infinité et de la monumentalité de la grande culture qui se déploie sur un vaste quadrant sud du territoire. Des verticalités et des effets de masses composent des seuils et des repères paysagers ponctuels renforçant l'immensité des lieux.
- Une séquence intermédiaire de part et d'autre de la vallée de la Serre développe un paysage en opposition avec l'ampleur des vastes étendues cultivées de la plaine du Laonnois. Le paysage se veut plus contrasté, les vallons secs et humides insufflent des douceurs et rondeurs de relief.
- Une troisième séquence prend place dans vallée de la Serre. D'Agnicourt-et-Séchelles à Marle, la vallée est une succession de chambres de paysage, la vallée présente un paysage rythmé entre chaque village, un paysage marqué. De Marle à Nouvion-et-Câtillon, le paysage de la vallée devient global et se confond avec la grande culture, l'intimité s'efface au profit d'un effet d'ouverture visuelle.

Perception du paysage, entre monumentalité et intimité (cartographie E.A.U.)



Immensité et minimalisme paysager de la plaine, douceur et rondeur des paysages de transition



Tendances

↘ Une permanence de la monumentalité des séquences de plateau agricole qui produisent une esthétique particulièrement identitaire au territoire mais qui masque les subtilités paysagères (vallées et vallons, influences des entités paysagères voisines). Enfin les aires visuelles élargies des plateaux agricoles mettent en lumière la sensibilité paysagère du Pays de la Serre (mâts éoliens, nouvelles constructions au gabarit plus imposant).

Interdépendance

↘ Éolien et paysage

- Des séquences du territoire identifiées comme favorables à l'implantation d'éoliennes sous condition au Schéma Régional Eolien du Picardie qui peuvent engendrer des évolutions de perception du grand paysage. De ce fait, la question des respirations paysagères devra être gérée de façon à éviter des effets de barrière visuelle ou d'encercllement des communes

↘ Patrimoine et paysage

- Le promontoire de Laon et ses enjeux de préservation de la qualité des vues sur le belvédère tiennent à distance les risques de modification paysagère de la séquence du plateau du Laonnois.

↘ Covisibilité, territoires connexes et paysage

- La sensibilité paysagère, la plasticité et l'esthétique des séquences des plateaux sont également soumises aux évolutions des territoires voisins.

↘ Aménagements et opérations d'envergure

- le développement du Parc d'Activités Economique du Griffon, au sud du territoire, contribuera, à terme, à produire un nouvel élément de repère dans le grand paysage (volume et enveloppe des nouvelles constructions).

Gouvernance

↘ **Schéma Régional Eolien** : 26 communes du Pays de la Serre sont concernés en partie ou en totalité par une zone favorable. Les zones propices à l'éolien étant importantes, la stratégie repose sur une densification des projets existants et des pôles de densification. Les nouvelles éoliennes devront être harmonisées avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine, ...).

↘ **Le schéma paysager éolien de l'Aisne** assurera une meilleure structuration paysagère des pôles de densification éolien sur le territoire.

↘ **L'atlas des paysages du nord de l'Aisne** sensibilise les acteurs et les élus du territoire à l'extrême sensibilité paysagère du plateau agricole du Nord de l'Aisne et identifie la vallée de la Serre comme une séquence patrimoniale d'intérêt.



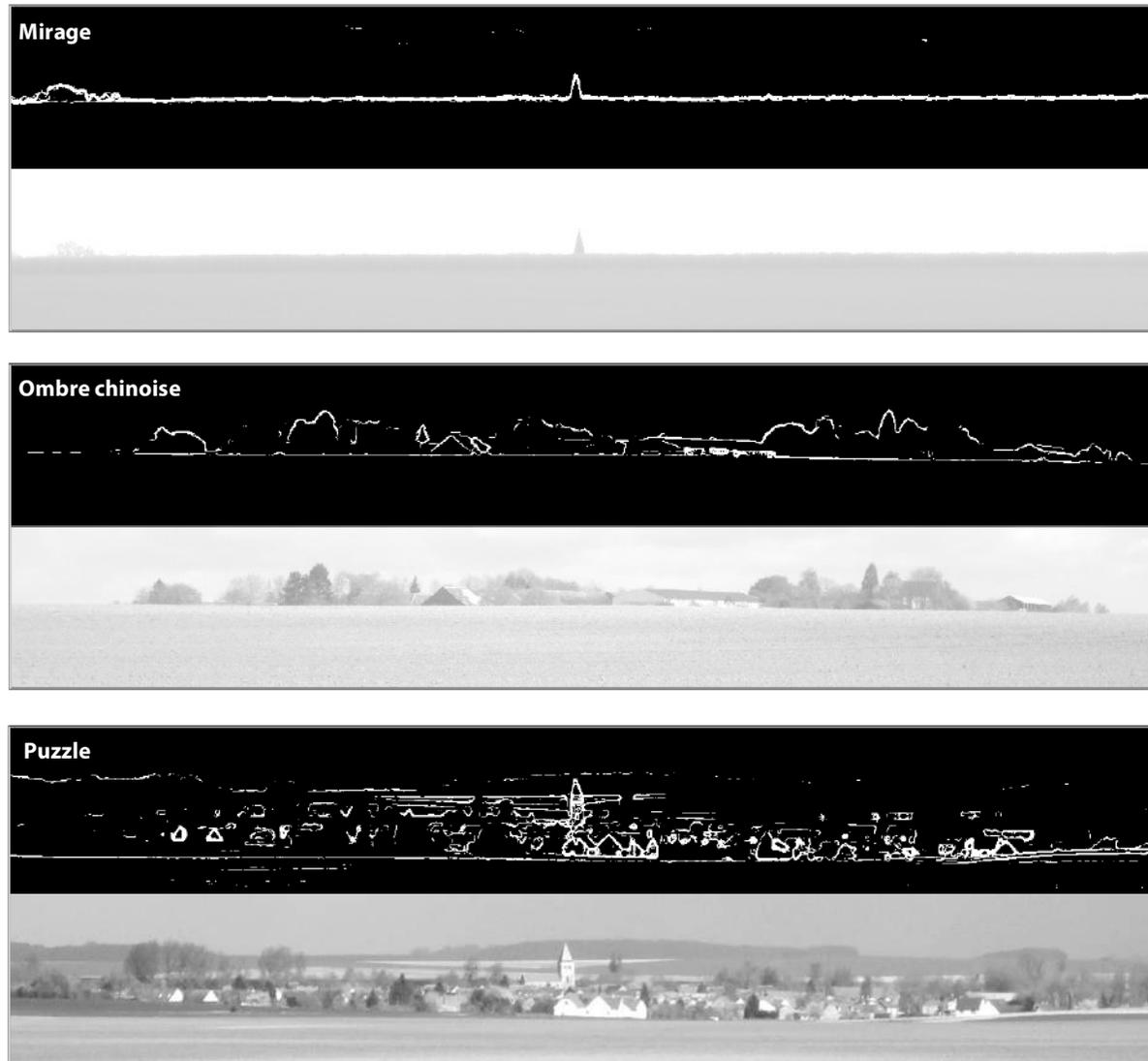
État des lieux

↘ Sur les séquences de plateaux cultivés, la perception des urbanisations est commandée par l'immensité des espaces agricoles, les faibles mouvements topographiques et le dégagement paysager.

Dans ces vastes horizons sans fin et sans réelles limites tangibles, les silhouettes villageoises se détachent progressivement du grand paysage, selon trois temps d'appréhension et de perception :

- dans une première séquence, en lecture éloignée, la ligne d'horizon est percée par un élément vertical, par un bâti au gabarit plus imposant faisant masse: flèche de l'église, bâtiment agricole pointent dans le grand paysage ouvert du plateau. « Le village est un mirage au centre d'aire visuelle ».
- dans une séquence intermédiaire, les faitages des toitures les plus hautes, la frondaison des arbres, l'enveloppe bâtie font masse et marquent le grand paysage. « Le village est une ombre chinoise ».
- en séquence finale, le village se dévoile. Les constructions les plus anciennes se serrent autour de l'église. La végétation de ceinture, bien que succincte et peu étoffée, filtre les vues sur le noyau historique. A l'inverse, les constructions contemporaines en prolongement immédiat du village se détachent plus nettement. « Le village est un puzzle »

Les villages perçus depuis le plateau cultivé : du mirage à la silhouette



État des lieux

↳ Dans la vallée de la Serre, en amont de Marle, la lecture et la découverte des villages sont caractéristiques d'un jeu de « montrer-cacher ».

La mosaïque végétale et boisée particulièrement prégnante en fond de vallée de part et d'autre du cours d'eau (ripisylve, peupleraies, bribes de bocages, etc.) et en rive des villages (vergers, boisements, sujets végétaux isolés) filtre les vues en direction des masses bâties.

Le végétal cadre les vues, masque et laisse entrapercevoir aussi depuis les routes et chemins de fond de vallée que depuis les coteaux et les revers de plateaux.

La perception des enveloppes bâties est séquencée, progressive. Les éléments bâtis se détachent au rythme de la progression du parcours : une façade bâtie filtrée par la végétation boisée se dévoile, puis une ligne de toitures apparaît distinctement, enfin un ensemble de constructions et leurs jeux de couleurs briques se détachent plus nettement du grand paysage...

Cette lecture des villages participe à l'intimité des lieux, au caractère champêtre de la vallée de la Serre qui fait référence aux ambiances de la Thiérache voisine.

Les villages perçus dans la vallée en amont de Marle : le « Montrer – Cacher »,



État des lieux

- La grande majorité des communes rurales du Pays de la Serre a su conserver un vocabulaire champêtre et rural. Les seuils bâtis villageois prennent appui sur une structure paysagère bien établie : petites boisements, haies relictuelles, ceinture de jardins et de potagers, pâturages, etc. assurent la bonne inscription et une insertion de qualité des enveloppes bâties dans le grand paysage des plateaux et de la vallée de la Serre. Cet équilibre des silhouettes bâties dans le grand paysage est à préserver.

- Les seuils des bourgs principaux du Pays de la Serre témoignent également des évolutions et des transformations du paysage. Si la trajectoire paysagère du Pays de la Serre est rurale et agricole, elle met également en lumière des fonctions résidentielles très marquées (nouvelles opérations pavillonnaires aux portes des communes), la présence d'un paysage bâti à vocation économique aux entrées sorties des villes et villages (quartier de la Gare de Marle, nouvelle ZA du Griffon, usine William Saurin, conserverie, zones d'activités et nombreux silos aux abords des gares).

- La scénographie rurale et champêtre évolue au profit d'une ambiance parfois moins qualitative et plus « urbaine » (délaissés de bâtis économiques, faible insertion des nouvelles constructions, moindre qualité architecturale, usure et faible valorisation des espaces publics).

Des seuils villageois aux ambiances rurales et champêtres



Des seuils urbains matérialisés par des objets bâtis posés dans le grand paysage : la question de l'interface



Tendances

- ↳ La transition entre espace agricole et espace urbain est de plus en plus faiblement exprimée. Les deux ambiances se juxtaposent, se côtoient sans réellement développer une mise en scène, un dialogue entre intérieur et extérieur. Les seuils bâtis sont marqués par une perception floue. Au final, le paysage se banalise par petites touches aux entrées et sorties des communes par une absence de gestion paysagère, par des fonctions urbaines parfois faiblement qualifiantes et une difficulté à maîtriser les paysages de lisière.

Interdépendances

- ↳ Agriculture et interface urbaine
 - L'économie agricole et ses orientations à venir, les projets d'aménagement et d'urbanisme, l'environnement sont autant d'éléments et de facteurs d'interdépendance avec le paysage du quotidien des habitants et des usagers du territoire.

Gouvernance

- ↳ Les documents d'urbanisme locaux

Enjeux



État des lieux

- Sur les séquences de plateaux agricoles, la trame bâtie se caractérise par des villages aux constructions resserrées autour de quelques fermes et par la présence d'imposantes fermes isolées et de hameaux isolés en plein champ.

Les urbanisations s'inscrivent dans les légères inflexions des plateaux cultivés : vallons secs et vallons humides sont les sites d'implantation des villages.

Villages et foyers bâtis isolés (fermes et hameaux) rythment le paysage des espaces agricoles



État des lieux

- Les villages de plateau présentent une structure et une organisation bâtie resserrée et repliée pour se protéger de la rigueur du plateau, fermée sans rapport direct avec les espaces cultivés voisins. Seuls les bâtiments d'exploitation semblent développer une interface directe avec les espaces agricoles.
- Si traditionnellement les villages présentent une organisation regroupée ou linéaire, chaque village a mis en œuvre sa propre stratégie de développement et d'urbanisation au regard de sa localisation : sur un axe de circulation d'importance (village-rue), à la croisée de voies rayonnantes (village en étoile).

La transition entre espace bâti villageois et espace agricole est généralement ténue. Les arrières de parcelles bâties constituent le plus souvent l'interface paysagère avec le plateau cultivé. Les parcelles pâturées, les parcs, les boisements, les vergers constituent de rares éléments paysagers d'accompagnement de la ceinture villageoise.

Il en résulte des silhouettes bâties émergeant du grand paysage dont la présence est signalée par la flèche de l'église communale et la ceinture des jardins.

Cette enveloppe verte et arborée forme une transition avec le paysage ras des espaces cultivés périphériques (contraste des couleurs, végétation verticale en opposition avec les motifs horizontaux des cultures, etc.).

Organisation des tissus villageois sur les séquences de plateau agricole



État des lieux

↳ Dans la vallée de la Serre, la proximité de l'eau constitue un élément d'importance dans le développement des villages mais elle ne détermine pas systématiquement l'implantation initiale des foyers bâtis. Les foyers d'habitation anciens se situent en léger recul par rapport à la rivière pour se mettre en retrait des risques de débordement du cours d'eau et à l'écart des zones humides de fond de vallée.

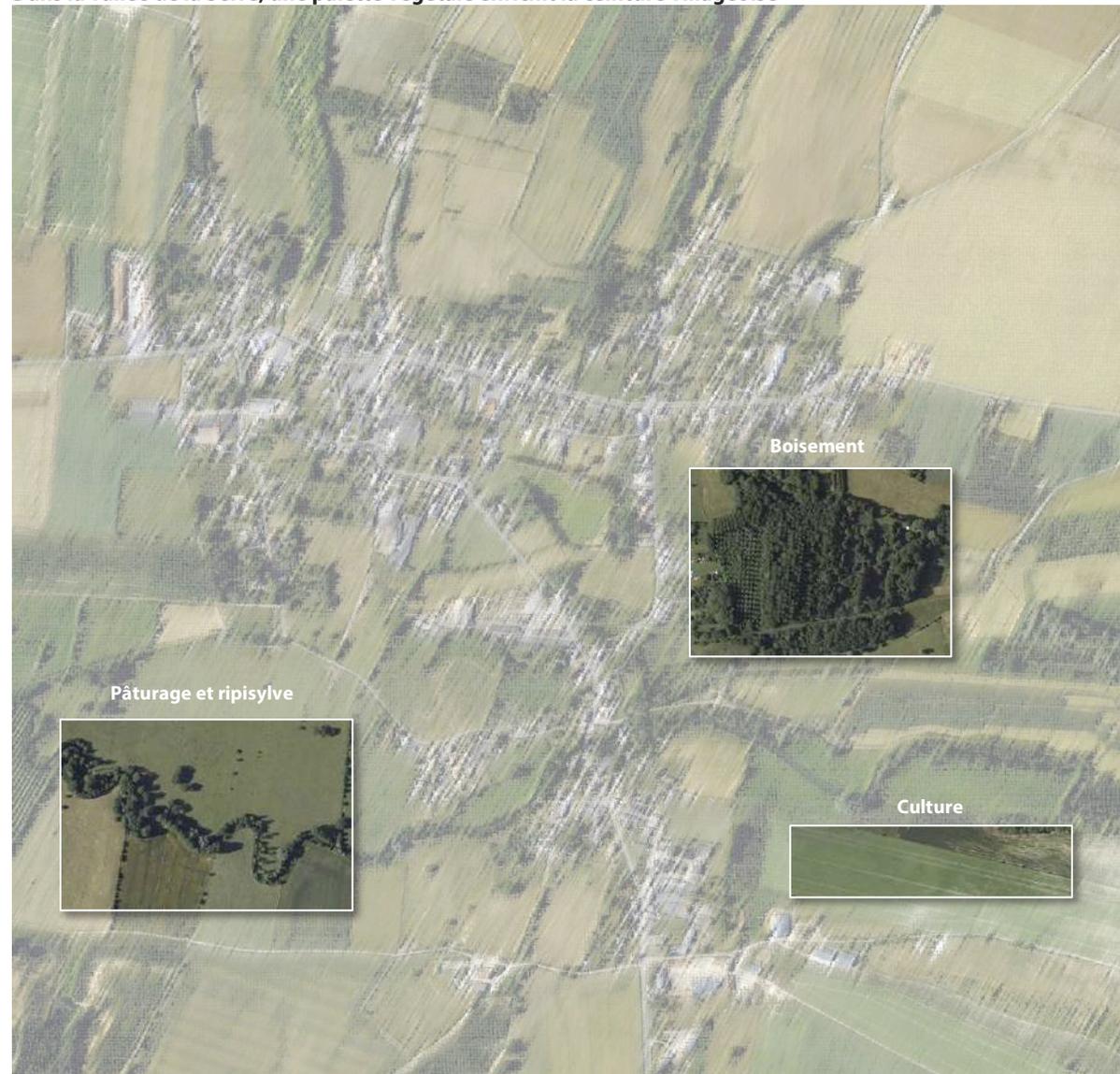
Les villages s'égrainent dans la vallée. Des respirations paysagères et agricoles séquence les rythmes bâtis. Les foyers bâtis sont généralement implantés en rive droite de la Serre pour bénéficier de la pente douce du coteau et d'une exposition plein sud.

De rares villages, corps de ferme ou hameaux sont implantés en rive gauche (Agnicourt, Saint-Pierremont, fermes Saint-Antoine, Dormicourt, ...).

En amont de Marle, les villages anciens ne présentent pas systématiquement de mimétisme avec les villages de plateau. Le tissu bâti apparaît plus détendu, moins dense. Les espaces agricoles et les espaces bâtis s'imbriquent, le village présente une ambiance plus aérée, plus végétale.

La dureté minérale des villages de plateaux du nord de l'Aisne laisse ici place à des ambiances villageoises bucoliques et champêtres de la Thiérache voisine.

Dans la vallée de la Serre, une palette végétale enrichit la ceinture villageoise



État des lieux

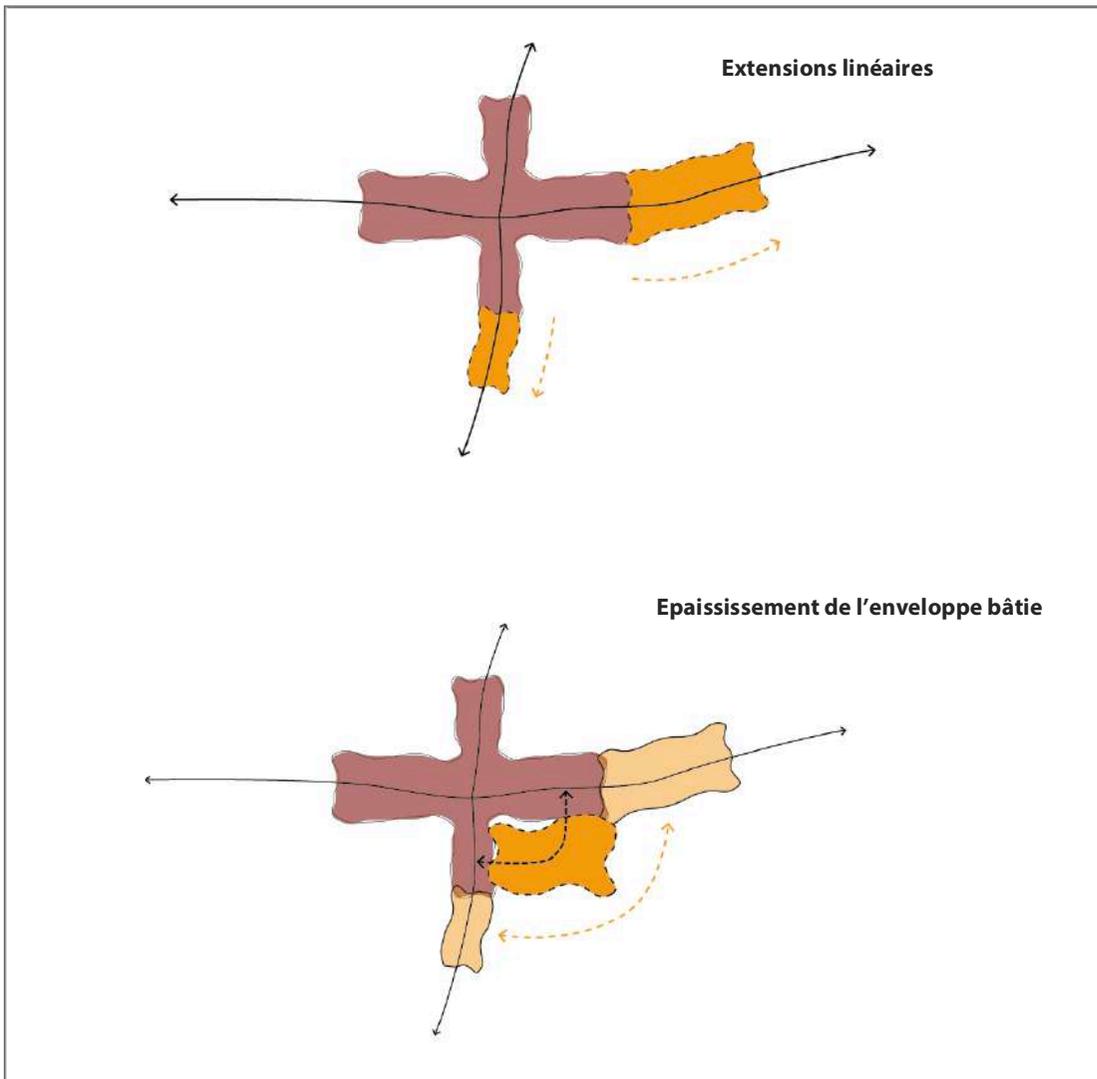
↳ Si les communes ont conservé un caractère rural marqué dans les centres anciens ruraux, nombre d'entre elles ont vu leur enveloppe bâtie s'étoffer.

Ce développement contemporain a profondément remanié l'organisation bâtie initiale et traditionnelle : de nombreux villages qui s'organisaient initialement autour de quelques fermes ont été le support d'importants développements contemporains à caractère résidentiel et/ou à vocation économique (nouveau bâti agricole, accueil d'entreprise, etc.).

Les extensions ont pu conforter la forme initiale ou rompre la cohérence d'ensemble originelle (cf. § seuils et lisières) :

- développements réalisés le long de voies principales dans la continuité de la structure linéaire (prolongement de l'organisation du village-rue);
- opérations d'aménagement plus importantes viennent étoffer l'enveloppe urbaine existante, en investissant le foncier en épaisseur de l'enveloppe bâtie existante.

Caractéristiques des développements contemporains



État des lieux

- ↳ Le village du Pays de la Serre peut se caractériser par des éléments architecturaux et urbains communément rencontrés dans les centres anciens : une densité du tissu bâti, un espace public à dominante minérale et des gabarits de rue très large, une architecture valorisant et associant la craie et la brique.

Traditionnellement, le village du Pays de la Serre se caractérise par sa structure bâtie ramassée et compacte. Les constructions sont implantées à l'alignement soit en pignon soit en façade sur rue et au moins sur une des deux limites séparatives. Ces implantations développent une organisation villageoise où densité, compacité, continuité bâtie composent un véritable paysage urbain, un espace public structuré à dominante minérale.

La trame parcellaire traditionnelle peut être laniérée (plus profond que large), l'arrière de la parcelle étant dévolu aux espaces d'intimité et de petite production familiale. La trame parcellaire peut également se caractériser par un micro-découpage aux formes irrégulières : les parcelles s'imbriquent pour composer un « puzzle foncier » complexe.

Alignement sur rue par le pignon – Châtillon-lès-Sons



Alignement des constructions en façade sur rue – Montigny-le-Franc



« Traverser un village suppose une incursion dans une oasis minérale. Antithèse du vide des plaines cultivées, tout y est dense, ramassé et lutte contre l'effet de table rase.

Le paysage intérieur mise sur le rythme donné par les rives à la française des toitures qui composent la moitié des façades.

Après un paysage d'ensemble les villages offrent un paysage de détails : les matériaux sont variés, le grès, la pierre et la brique se côtoient sur une même façade. Les ouvertures donnent un souffle en rythmant la déambulation. Des petites taches colorées des architectures émane un univers impressionniste qui contraste avec l'abstraction des grands aplats des cultures. Si les rues sont larges, le regard ne trouve que peu d'issues vers le grand paysage ; la densité du bâti et l'effet de perspective n'ouvrent que des meurtrières sur les champs. »

« Les bâtiments sont construits en majorité sur un seul niveau. La faible hauteur de la façade maçonnée et la forte pente de la toiture confèrent à cette dernière une grande importance dans la volumétrie générale, en composant la moitié de la partie visible depuis la rue.

Les pignons rythment la succession des volumes en dissociant les toitures de chaque habitation.

L'usage de la brique est largement dominant. Mais les associations avec d'autres matériaux sont fréquentes : le grès et la craie sur une large part du territoire. Le silex enduit à pierre vue et le torchis/pans de bois dans la vallée de la Serre fait ressentir sa proximité dans les formes architecturales des bourgs à l'est de Marle et le long de la vallée de la Serre

Les modénatures sont modestes, parfois même limitée à la seule corniche. Il s'agit d'un jeu plus ou moins complexe de briques disposées en biais et en encorbellement. Les bandeaux sont figurés par deux lits de briques en légère saillie ou un lit de pierre. Les rives à la française sont en grande majorité agrémentées de couteaux picards. »

Atlas des paysages du Nord de l'Aisne



Palette des matériaux et références architecturales sur le territoire du Pays de la Serre.



Tendances

↳ Les développements contemporains des communes du territoire rompent profondément avec les organisations et les implantations traditionnelles. Les formes urbaines n'entretiennent plus directement de rapport avec l'activité agricole. L'urbanisation se standardise et s'uniformise tant dans sa forme que dans ses modes d'implantation, son rapport à l'espace public.

Au final, les modes d'urbanisation ont évolué vers des densités bâties plus faibles. Cette densité bâtie moins élevée résulte d'un mode de construction répondant aux demandes des nouveaux habitants qui recherchent un logement individuel et un jardin.

La continuité du bâti des centres anciens laisse place à un tissu plus aéré et moins compact. Le développement de l'habitat contemporain est aujourd'hui quasi exclusivement dominé par la maison de constructeur. Cette dernière est une construction "normée" et compose un tissu bâti plus aéré moins compact. De rares opérations contemporaines présentent une typologie et une organisation de continuité de densité bâtie plus élevées.

Moyenne de 9 à 10 logements / ha - Voyenne



Moyenne de 11-12 logements / ha - Chéry-lès-Pouilly



Marle : opération pavillonnaire contemporaine habitat individuel et maisons de ville accolées



Tendances

- ↘ Les villages présentent une stabilité de leur structure et de leur organisation urbaines originelles et ce malgré les développements contemporains. Bien que le territoire conserve son esprit des lieux et son identité locale, les nouveaux paysages bâtis sont dominés par une standardisation des matériaux et un effacement des singularités architecturales et des particularismes locaux.
- ↘ Les paysages bâtis contemporains sont certes en continuité des tissus bâtis anciens mais généralement adossés, accolés sans réelle continuité et cohérence fonctionnelle d'ensemble. Il s'en dégage un paysage bâti moins urbain, moins villageois. Les modalités de développement des termes d'une grammaire architecturale et urbaine contemporaine sont à interroger dans le cadre de la production de nouveaux paysages bâtis à vocation d'habitat et d'activités.
- ↘ La stratégie de développement et de valorisation des opportunités foncières présentes dans les enveloppes bâties (foncier non bâti, bâti ancien à rénover, à réinvestir, granges à réhabiliter) constitue un volant d'aménagement faiblement mis en œuvre sur le territoire.

Interdépendance

- ↘ **Paysage bâti et « mode d'habiter »**
 - Les modes d'habiter valorisant l'habitat individuel et le jardin particulier, la demande résidentielle modifient le rapport à l'espace, le grand paysage, les relations entre villages anciens et extensions contemporaines, les modalités de composition urbaine (densité, implantation...).
- ↘ **Les développements urbains et les pressions environnementales et paysagères**
 - Les développements induisent des concurrences et des pressions sur les milieux et les paysages
- ↘ **Paysage bâti, investissements et coûts sociétaux**
 - L'organisation des tissus pavillonnaires contemporains questionne le modèle urbain à développer demain sur le territoire. Si l'idéal de circulation (des voitures), de distribution (eaux potables ou usées), le confort de la rue (trottoirs, éclairage public) semble répondre aux attentes des habitants, il n'en demeure pas moins que les objectifs de moindre consommation des espaces naturels et agricoles, d'une performance énergétique, d'une mobilité durable, d'une prise en compte des enjeux environnementaux et écologiques dans le milieu interrogent la production des paysages bâtis de demain.

Gouvernance

- ↘ Documents d'urbanisme locaux.



État des lieux

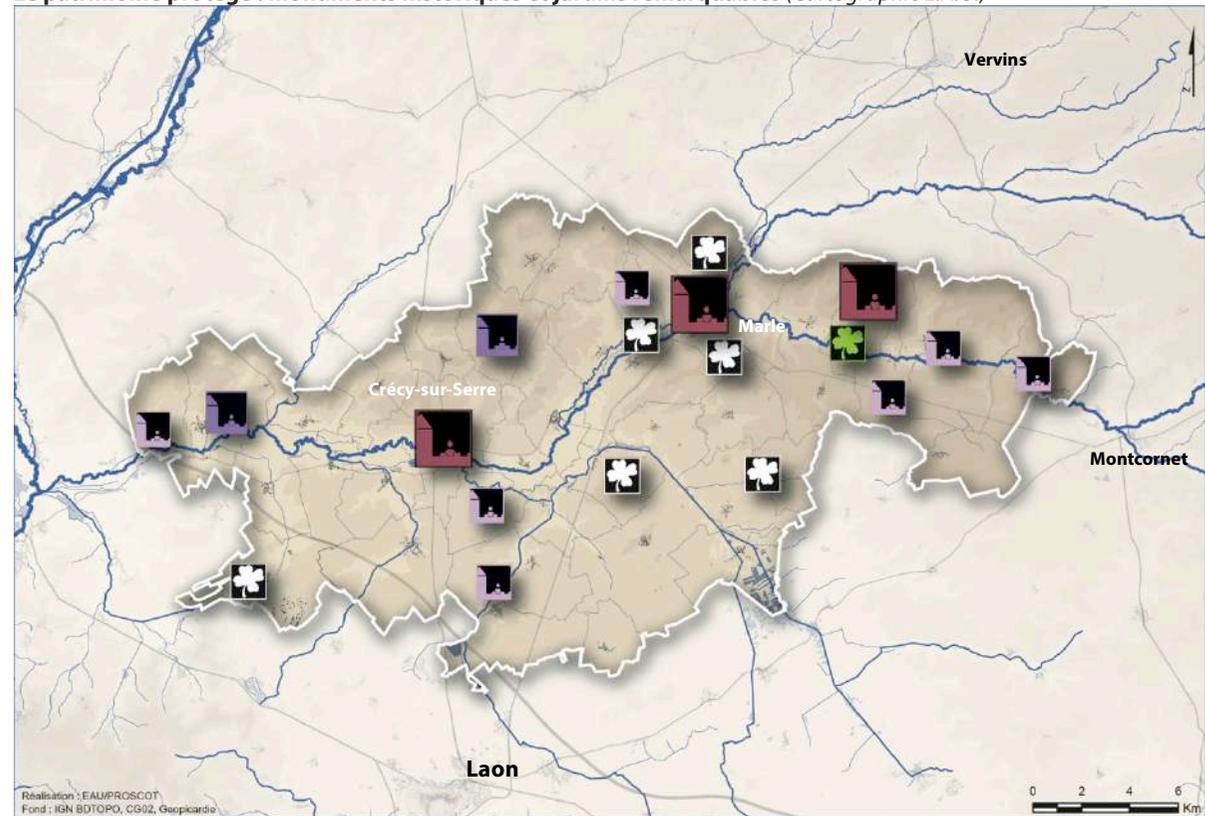
➤ Sur les 42 communes du Pays de la Serre, 12 sont concernées par la présence d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques.

20 édifices font l'objet de mesures d'inscription ou de classement au titre des monuments. Le patrimoine bâti protégé porte principalement sur l'architecture religieuse (église, chapelle) et le patrimoine bâti civil (château, relais de poste, ferme, etc.).

➤ A Bosmont-sur-Serre, le site du château d'une superficie de 15 ha environ (parc et jardin, l'île aux 4 pigeonniers) est labellisé jardin remarquable (parc du XIX^{ème} siècle, replanté, avec une remarquable collection d'érables et création, en l'an 2000, d'un jardin de plantes vivaces, d'une roseraie).

6 autres grandes propriétés ont été pré-inventoriés sur la liste des jardins remarquables : jardins des châteaux de Chambly, Couvron, Curieux, Marle, Marcy-et-Thiernu, jardin de l'Hermitage (Froidmont-Cohortille)

Le patrimoine protégé : monuments historiques et jardins remarquables (Cartographie E.A.U.)



Classement monument historique (nombre de MH / commune)

-  1
-  2
-  3

Jardin remarquable

-  Label Jardin remarquable
-  Jardin pré-inventorié jardin remarquable

➤ Si les éléments protégés du patrimoine sont de véritables marqueurs historiques du paysage bâti et du grand paysage, le territoire recèle un riche capital d'éléments bâtis non protégés.

Diversité et variété du patrimoine non protégé animent également le paysage de notre territoire. Isolé ou faisant masse, ce patrimoine intéresse un large spectre stylistique et architecturale : architecture domestique (demeures, logis, manoirs et châteaux, maisons rurales, fermes, bâtiments agricoles) architecture d'activité artisanale et industrielle, petit patrimoine et éléments de génie civil (puits, ponts, lavoirs, fontaines, gares), bâtiments administratifs et équipements publics (mairies, écoles), bâtis culturels (églises, et prieurés, chapelles votives).

Immeubles protégés au titre des monuments historiques

Communes	Immeubles	Arrêté de protection
Agnicourt-et-Séchelle	Eglise Saint-Médard	classement : 12 août 1921
Barenton-Bugny	Eglise	classement : 17 novembre 1921
Bois-Lès-Pargny	Ancien château Menhir dit « Le Verziau de Gargantua »	classement donjon : 24 juin 1927 classement par liste : 31 décembre 1887
Bosmont-sur-Serre	Abri	classement : 22 décembre 1921
	Château de Chambly	inscription partielle : - façades et toitures des communes, douves : 8 décembre 1966 - façades et toiture du château : 14 octobre 1970
	Eglise Saint-Rémi	classement : 22 novembre 1990
Chalandry	Ancien château	inscription partielle tour d'angle : 28 juin 1927
Crécy-sur-Serre	Beffroi dit « Tour de Crécy »	classement : 4 février 1921
	Hôtel de Ville Maison du 17 ^{ème} siècle (place des Alliés – Amiral Saint-Hilaire, place de l'ancien beffroi)	inscription partielle façade : 08 février 1928 protection mixte : - classement façades sur la place des Alliés et rue Amiral Saint-Hilaire : 5 juin 1931 - inscription maison (hors parties classées) : 13 janvier 1930
Marcy-sous-Marle	Eglise	inscription : 15 avril 1966
Marle	Relais de poste (rue du Faubourg S-Nicolas) Maison des Frères Ignorantins (rue Pelletier) Eglise Notre-Dame	inscription partielle façade : 29 mai 1933 inscription peintures murales : 16 juillet 2009 classement par liste : 31 décembre 1846
Nouvion-et-Catillon	Chapelle des Templier Eglise	inscription ruines : 8 février 1928 classement tour et clocher : 28 mai 1927
Nouvion-le-Comte	Eglise	classement : 20 mars 1922
Saint-Pierremont	Ferme de Saint-Antoine	Inscription : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments : 30 décembre 1988
Tavaux-et-Pontséricourt	Eglise	inscription : 4 juillet 1989



Tendances

- ↘ Une démarche de protection des monuments historiques ancienne, héritée des mesures de la politique patrimoniale de 1927 instaurant l'inscription d'édifices à l'Inventaire supplémentaire des immeubles présentant "un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation" (introduction deux niveaux de protection : le classement pour un monument présentant un intérêt public majeur et l'inscription pour un monument d'intérêt suffisant).
- ↘ La mise en œuvre de politiques publiques et d'outils institutionnels et normatifs de protection du patrimoine s'est enrichie en s'étendant à des éléments patrimoniaux « naturels » (label "jardin remarquables" créé).
- ↘ Le patrimoine des anciennes granges agricoles apparaît peu entretenu et fragilise, à terme, il s'agit de maintenir en état un patrimoine local d'importance et identitaire.

Interdépendance

- ↘ **Patrimoine et identité** : bien que les réseaux et la globalisation soient des logiques prédominantes, l'échelle locale conserve un caractère fondamental : identité collective, sentiment

d'appartenance, mise en œuvre d'actions locales, diffusion aux publics.

- ↘ **Patrimoine et attractivité touristique** : la valorisation patrimoniale par des mesures de protection institutionnelles et/ou par des initiatives locales concourt à l'identité et à la promotion du territoire.

Gouvernance

- ↘ Le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) veille à l'application des législations concernant les monuments historiques. Ace titre, il s'assure de la sauvegarde et la préservation des qualités patrimoniales du territoire. Il travaille en partenariat avec de nombreux acteurs : le CAUE, le Conseil Général, la Fondation du Patrimoine, les architectes et paysagistes de la DDT, les associations du patrimoine.
- ↘ La DREAL assure les missions de pilotage, d'animation et d'évaluation des politiques de l'État en matière des sites et de paysages.
- ↘ Le Conseil Général, au travers de sa direction de la conservation du Patrimoine Historique et Mobilier mène une politique de protection et de valorisation du patrimoine bâti. Il subventionne les travaux de réparation, rénovation, restauration des monuments commémoratifs communaux ou associatifs, des petits édifices ruraux

communaux ou privés, du patrimoine mobilier classé, inscrit et non protégé...

Grange



Moulin sur la Serre



Chapelle votive



